

## Pas de gel des prix en vue à Québec L'essence: 5 cents de plus demain

Le prix de l'essence augmentera de cinq cents le gallon, demain, au Québec, à moins que le gouvernement intervienne à la toute dernière minute en vue de prolonger de 15 jours, comme il a déjà invité les compagnies pétrolières à le faire, le gel de 45 jours sur les prix du pétrole décrété par Ottawa le 1er juillet dernier.

Devant la réponse négative de l'industrie pétrolière, le conseil des ministres québécois a étudié, hier, la

question des prix du pétrole, mais il n'a arrêté aucune décision.

Entre-temps, le nouveau ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, poursuit ses conversations avec les représentants de l'industrie pétrolière et il doit faire un rapport complet de sa mission et soumettre ses recommandations au Premier ministre Bourassa, demain après-midi.

Mais il sera trop tard, car la compagnie Imperial Oil a annoncé qu'elle augmenterait de 4,8 cents le gallon le

prix de gros de son essence, demain, au Québec.

On pense que cette décision, qui sera imitée par les autres grandes compagnies, entraînera une augmentation de 5 cents ou plus au niveau des prix de détail, ce qui devrait porter à environ 79 cents le gallon le prix de l'essence dans la région de Montréal. L'huile à chauffage passerait à 45 cents le gallon.

Le gouvernement Bourassa avait espéré que les compagnies prolonge-

raient volontairement le gel des prix jusqu'à la fin du mois au moins, en épuisant leurs réserves avant d'augmenter les prix, mais les compagnies semblent avoir déjà engagé leur processus de hausse, depuis que le prix du pétrole brut canadien est passé de \$6.50 à \$8 le baril.

Le premier ministre Bourassa a confié, hier à LA PRESSE, qu'il s'était entretenu sur cette question avec ses homologues d'autres provinces, qu'il a préféré ne pas identifier.

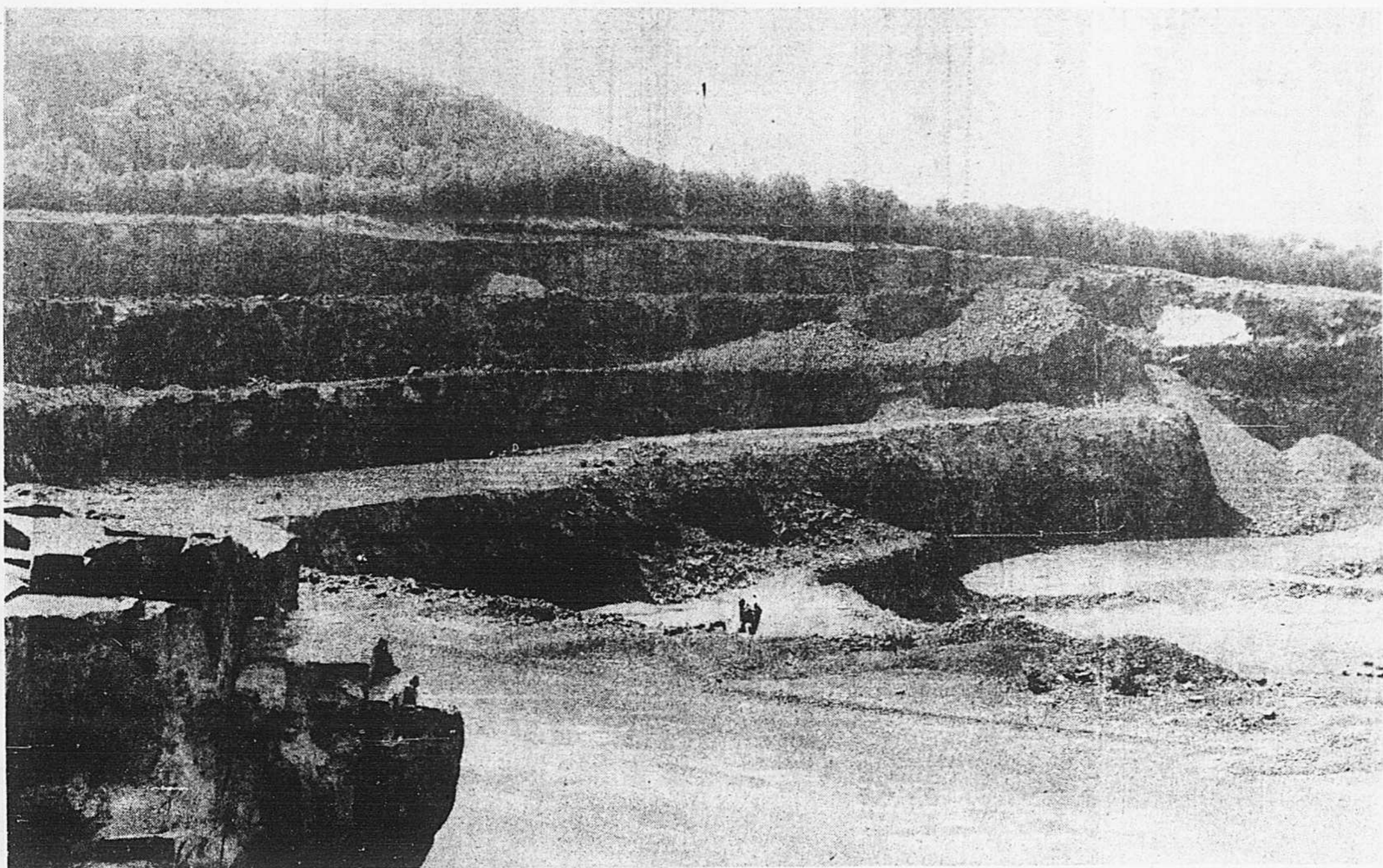
De plus, il a dit qu'il s'informait de l'évolution du dossier dans d'autres provinces.

Le gouvernement de l'Ontario a déjà ordonné aux compagnies pétrolières de geler leurs prix jusqu'au 1er octobre, et celui de la Colombie-Britannique a prolongé hier le gel des prix du pétrole jusqu'au 3 septembre prochain.

En cherchant la collaboration de l'industrie pétrolière, le gouvernement du Québec voulait surtout s'assurer

que l'augmentation survenant après la levée du gel ne serait pas supérieure à celle qui était déjà envisagée.

En effet, bien plus que de vouloir prolonger le gel, le gouvernement québécois désirait éviter aux consommateurs québécois de payer plus cher leur essence pour le gel imposé ailleurs, et le gouvernement fédéral avait lui-même demandé, jeudi dernier, aux raffineurs de ne pas imposer une hausse plus élevée dans les provinces qui n'optaient pas pour le prolongement du gel des prix.



Les propriétaires des carrières Mont-Bruno estiment qu'ils pourront continuer d'exploiter leurs sites pendant au moins 25 années encore. La nouvelle réglementation leur en donnera le droit. Actuellement, l'on y extrait 8,000 tonnes de roc par jour.

## Les monts Saint-Bruno et Saint-Hilaire se transforment en mines à ciel ouvert

par Jean-Pierre BONHOMME

A moins d'une flambée rapide — bien hypothétique — de l'opinion publique, les exploitants actuels de carrières, qui grugent et qui défigurent inexorablement les sites naturels que sont les montagnes de Saint-Bruno et de Saint-Hilaire, pourront continuer leur activités pour plusieurs décennies encore.

En effet, les délais légaux — 60 jours — dont les citoyens disposaient

pour faire des représentations tendant à faire modifier l'avant-projet de règlement relatif aux carrières est expiré et les dispositions, permissives à l'égard des opérations existantes, n'ont pas provoqué de résistance de la part des municipalités et des conservationnistes.

Les porte-parole des Services de protection de l'Environnement se disent surpris de ce silence de l'opinion, surtout si l'on songe aux nombreuses

récriminations exprimées ces dernières années par les citoyens incommodes par le bruit et la poussière et spoliés à cause d'une dégradation éhontée d'un des plus beaux paysages québécois.

La nouvelle réglementation sur les carrières, dont le processus de révision est présentement en cours et qui devrait entrer en vigueur cet automne, interdira toute nouvelle exploitation de carrière sur les sites naturels que

sont les monts Saint-Bruno, Saint-Hilaire, Rougement et Saint-Grégoire — la côte de Beauport fait également l'objet d'une interdiction — mais les entreprises en activité pourront continuer d'opérer.

Les dirigeants de la plus grande de ces exploitations, les Carrières Mont-Bruno, filiale de la Compagnie Spancrete, elle-même filiale du holding Dominion Lime, estiment que leur mine pourra effectivement produire de

façon rentable pendant au moins 25 ans à St-Bruno, dépendant de la demande. D'autre part, ils manifestent l'intention d'agrandir la surface de leurs territoires pour occuper toute la superficie dont ils sont les propriétaires. A vue d'oeil, la superficie totale pourrait être d'un mille de profondeur.

Les dirigeants de l'environnement industriel à Québec et à Montréal ont

Voir MONTS, page A 6

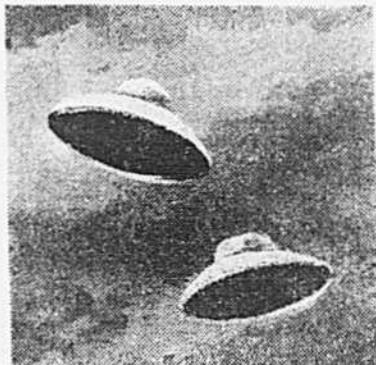
### AUJOURD'HUI

#### Epargne

Les dépôts d'épargne personnelle des Ontariens sont deux fois plus élevés que ceux des Québécois. Les comptes de banque ordinaires laissent apparaître un écart encore plus accentué entre les deux provinces. Les Ontariens, de plus, achètent à peu près le double du montant des obligations d'épargne fédérales acquises par les Québécois.

— page D 6

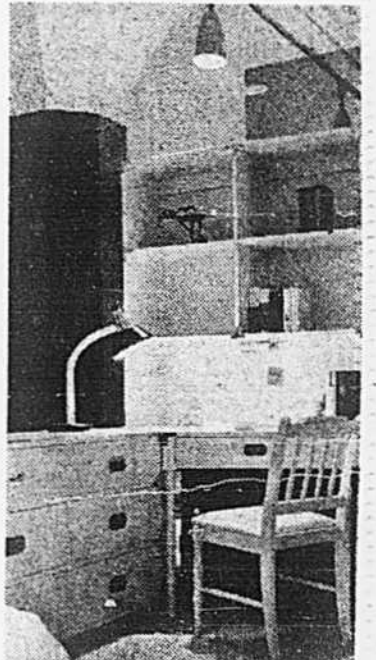
#### Cosmos



Des humains ont vu les fameux objets volants non identifiés. Certains d'entre eux ont même aperçu des occupants intelligents... ou intelligemment guidés. Quant aux OVNIs eux-mêmes, ils se présentent sous les formes les plus diverses à l'observation des témoins. Germain Tardif en présente une description dans le cinquième de sa série d'articles.

— page A 11

#### Décoration



Aménager pour les jeunes un coin de la maison qui soit pensé en fonction du travail ou de l'étude, c'est le problème qu'étudie Stéphane Moisson avec un spécialiste en décoration qui affirme, comme Jean-Jacques Rousseau, que, sur ce sujet, les principaux intéressés devraient être consultés.

— page B 1

## Reid avait eu une "intuition" et non une "information"

par Claude GRAVEL  
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le secrétaire parlementaire du Conseil privé, M. John Reid, n'a obtenu aucune information confidentielle sur un amendement au budget de novembre 1974 et c'est uniquement par "intuition" qu'il a pu prédire à des hommes d'affaires de son comité l'abolition de la taxe sur les embarcations de plaisance.

C'est ce qu'a soutenu hier le député de Kenora-Rainy River durant un interrogatoire de huit heures au Comité des privilèges et élections de la Chambre des communes. Les séances du comité ont débuté lundi dernier. Le comité doit remettre

son rapport à la reprise de la session, le 14 octobre prochain.

M. Reid a accusé la direction du journal "The Gazette" d'incompétence et lui a prêté des intentions malicieuses pour lui avoir attribué ce comportement dans son édition du 24 juillet 1974 et pour ne pas s'être rétractée convenablement le lendemain, même après la mise au point du député aux Communes. M. Reid veut poursuivre ce journal en justice.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a même reçu un appui inattendu quand le président du Comité des privilèges, M. Rod Blaker, a déposé un affidavit du président de Outboard Ma-

Voir REID, page A 6



Le député John Reid.

télephoto PC

## Carvalho offre un plan inédit

D'après UPI, AP et AFP

LISBONNE — Tandis que se poursuit au Portugal l'épreuve de force entre modérés et communistes au sein même de l'armée, et que se maintient la flambée de violence anticommuniste dans le nord du pays, le général Otelo Saraiva de Carvalho se présente désormais comme l'homme de la situation, celui qui détient les clés de la crise politique.

Le commandant du Copcon, qui s'est habilement placé au-dessus de la mêlée qui a éclaté après la publication du "document Melo Antunes", a en effet publié, hier, son propre "plan de sauvetage de la révolution portugaise", document dans lequel il s'en prend à presque tous les courants politiques majeurs du pays, y compris les communistes, les modérés et les dirigeants militaires.

Et dans la soirée, le général de Carvalho réunissait une centaine d'officiers commandant les diverses uni-

tés du Copcon, le Commandement opérationnel du continent, fer de lance de l'armée portugaise, ainsi que les commandants des trois régions militaires du pays, pour leur exposer son plan et analyser avec eux tous les aspects de la crise actuelle.

Le plan Carvalho propose essentiellement une alternative de gauche à la crise, alternative qui rejette à la fois la social-démocratie et le capitalisme d'Etat, tout comme le fait le projet Melo Antunes, mais qui, à la différence de celui-ci, laisse entrevoir un projet de pouvoir ouvrier.

Publié par le quotidien du soir A Capital, le plan Carvalho déclare notamment: "Les erreurs du gouvernement ont soulevé l'opposition ouverte du peuple vis-à-vis du MFA et ce mécontentement croissant a été exploité par les réactionnaires qui ont réussi à provoquer l'escalade de la violence".

Au moment de la publication du do-

Voir CARVALHO, page A 6

### SOMMAIRE

- Arts et spectacles: D 1 à D 4
- Bandes dessinées: E 2
- Cinéma: D 5
- Décès, naissances, etc.: F 11
- Economie: D 6 à D 10
- Editorial: A 4
- Etes-vous observateur?: E 2
- Horoscope: B 4
- Informations étrangères: E 1
- Les maux de notre langue: D 11
- Page des lecteurs: A 5
- Loisirs et récréation: E 2
- Médecine d'aujourd'hui: B 2
- Mon oeil sur Montréal: B 5
- "Mot-mystère": E 2
- Mots croisés: F 5
- Petites annonces: E 3 à E 7, F 1 à F 10
- Radio et télévision: D 5
- Sports: C 1 à C 8
- Vivre aujourd'hui: B 1 à B 6

**en bref**

**Une autre vente majeure de blé**

WINNIPEG — Le Canada vient d'effectuer sa troisième vente majeure de céréales à l'Union soviétique depuis la mi-juillet, en concluant hier, un contrat de \$100 millions pour la livraison de 28 millions de boisseaux de blé et de 3,3 millions de boisseaux d'avoine de provenance. La Commission canadienne du blé a précisé, en annonçant la nouvelle, que cette vente serait la dernière jusqu'à ce que le Canada ait évalué l'ampleur de ses récoltes pour la présente saison, compromise par une sécheresse dans les provinces des Prairies.

**Tetley: priorité au cas de Forillon**

GASPE — Le nouveau ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, M. William Tetley, a promis de prendre personnellement en main le dossier des expropriations de Forillon et d'en faire sa première priorité dans les prochaines semaines. Le ministre a pris cet engagement mardi soir à Gaspé, au cours d'une rencontre avec quelque 350 expropriés et a demandé au procureur de ces derniers, Me Lionel Bernier, de lui faire parvenir le dossier complet des doléances et des revendications, promettant de le rappeler dans les sept jours de la réception des documents et de lui faire connaître alors la position définitive de son ministère. Rappelons que les expropriés réclament un rajuste-

ment des indemnités déjà payées en prenant comme base les principes énoncés dans six jugements de la Régie des services publics qui ont été confirmés par la Cour d'appel.

**Dumping de téléviseurs**

OTTAWA — Le ministère du Revenu national a publié hier, les résultats préliminaires de son enquête sur le dumping pratiqué sur le marché canadien par une vingtaine de fabricants de téléviseurs couleur des États-Unis, du Japon, de Taiwan et de Singapour. Un porte-parole a refusé d'identifier les fabricants et s'est dit incapable d'évaluer en termes monétaires les dommages causés par cette pratique, mais il a déclaré que ces dommages étaient "considérables". Il y a dumping lorsqu'une firme vend ses articles à l'étranger à un prix moindre que celui pratiqué sur le marché domestique.

**Indiens du Yukon: non au pipe-line**

WHITEHORSE — Le Conseil des Indiens du Yukon a fait savoir hier à la Commission Berger, siégeant à Whitehorse en vue d'étudier les mérites et les inconvénients de deux projets de gazoduc pour trans-Mackenzie jusqu'au sud de l'Alaska, qu'il s'opposera à tout projet de ce genre aussi longtemps que ses revendications territoriales ne seraient pas satisfaites. M. David Joe, conseiller de l'organisation, a précisé toutefois que le CIY n'adoptait pas une attitude négative vis-à-vis du projet, mais qu'il désirait plutôt participer au développement du Grand Nord de façon positive.

**Affichage et étiquetage en français**

**Loi 22: d'autres règlements seront publiés très bientôt**

par Gilles GARIÉPY de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le gouvernement rendra public la semaine prochaine les projets de règlements d'application de la loi 22 dans le domaine de l'affichage public et celui de l'étiquetage des produits.

La Loi sur la langue officielle, adoptée à l'été 1974, rend obligatoire l'usage du français au Québec dans l'affichage public et l'étiquetage des produits, "sauf dans la mesure prévue par les règlements".

Or ces règlements, un an plus tard, ne sont pas encore en vigueur. Suivant nos informations, le conseil des ministres a approuvé hier le principe des projets de règlement, qui visent les articles 34 et 35 de la Loi sur la langue officielle.

Les projets de règlements seront publiés le 20 août dans la Gazette officielle: on s'attend toutefois à ce que le ministre Fernand Lalonde, qui a gardé la responsabilité de ce dossier malgré sa nomination au poste de Solliciteur général, communique les projets de règlements à la presse parlementaire avant cette date.

La publication des projets de règlements dans la Gazette officielle ne signifie pas que les règlements entreront en vigueur immédiatement. Elle constitue plutôt une sorte d'avis des intentions du gouvernement: les intéressés auront 90 jours pour faire des représentations au besoin et le texte définitif des règlements en cause ne sera donc adopté, au mieux, qu'à la fin du mois de novembre.

Quant aux règlements d'application des dispositions de la loi 22 relatives aux "certificats de francisation" qui seront exigés des entreprises traitant avec le gouvernement, il semble bien que les projets de règlements ne seront pas



Fernand LALONDE

publiés avant la fin du mois de septembre.

Le gouvernement Bourassa compte mettre ces dispositions en vigueur le 1er janvier 1976.

**Frudence pour l'étiquetage**

En ce qui concerne l'étiquetage, la loi 22 stipule, au chapitre de la "langue des affaires", que "l'étiquetage des produits doit se faire en français, sauf dans la mesure prévue par les règlements; il en est de même des certificats de garantie et des notices qui accompagnent les produits, ainsi que les menus et cartes de vins".

Cette disposition de la loi n'est pas encore en vigueur, puisque l'article 34 de la loi 22 ne peut être appliqué sans une proclamation expresse du lieutenant-gouverneur en conseil.

Il appert qu'en matière de réglementation concernant l'étiquetage des produits, le gouvernement ait été incité à faire preuve de prudence juridique.

Avant même l'adoption de la loi 22, qui étend le principe de la francisation de l'étiquetage à tous les produits vendus au Québec (sauf les exceptions à prévoir dans les règlements), la législation québécoise comportait, depuis 1967, une disposition similaire dans le cas de l'étiquetage des produits alimentaires.

Plusieurs citoyens ont logé avec succès des poursuites contre des chaînes d'alimentation offrant en vente des produits dont les étiquettes ne respectaient pas les dispositions du "règlement sur les aliments" en matière linguistique.

Excédée par le zèle des citoyens qui pouvaient empêcher, avant que la loi des produits agricoles ne soit rendue, la moitié des amendes payées par les contrevenants, la compagnie Dominion a attaqué la constitutionnalité du règlement devant les tribunaux.

Le 17 janvier 1974, le juge Tossaint MacNicol, de la Cour supérieure, donnait raison à Dominion en soutenant que le règlement concernant l'étiquetage en français des produits alimentaires pouvait faire obstacle à la liberté du commerce interprovincial et international, qui relèvent de la compétence fédérale.

Le gouvernement du Québec a porté la cause en appel et le litige n'est toujours pas tranché.

Bien que les procureurs du gouvernement soient confiants de faire casser le jugement MacNicol, cette

mesaventure juridique a mis un peu de plomb dans l'aile de l'article 34 de la loi 22: on s'attend donc à ce que le règlement d'application soit très prudemment rédigé.

**L'affichage public**

En ce qui concerne l'affichage, l'article pertinent (soit l'article 35, complété par les articles 36, 37 et 38) est en vigueur depuis le 31 juillet 1974.

Cet article dit que "l'affichage public doit se faire en français, ou à la fois en français et dans une autre langue, sauf dans la mesure prévue par les règlements".

Cet article s'applique aux annonces publicitaires écrites, notamment aux panneaux-réclames et aux enseignes lumineuses; il ne s'applique pas aux annonces publicitaires publiées dans des journaux ou périodiques publiés dans une autre langue que le français.

D'après les principes directeurs de la réglementation de la loi 22, publiés l'année dernière à titre indicatif, "l'affichage public" signifie tout panneau-réclame, enseigne lumineuse, annonce publicitaire écrite, pancarte, avis, affiche, signal, indication ou instruction, exposé à la vue du public, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur d'un immeuble.

Les exceptions prévues dans le texte des principes directeurs étaient peu nombreuses; elles s'appliquaient à des affiches en des sites résidentiels, ou pour présenter à des groupes identifiés des messages à caractère religieux, culturel ou ethnique.

**LA METEO**

Des averses et des orages à l'avant d'une perturbation qui se déplace rapidement vers l'est avaient atteint le centre du Québec ainsi que la vallée de l'Outaouais hier, et continueront de se développer en direction du Bas du fleuve aujourd'hui. Derrière la perturbation, le ciel se dégagera et presque toutes les régions, sauf celles du Bas du fleuve, auront des périodes de soleil. Les températures seront un peu plus fraîches, aujourd'hui, mais resteront près de la normale saisonnière. Demain, une crête de haute pression donnera du beau temps dans toutes les régions.

**à Montréal**

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 15 — Maximum: 27	Minimum: 15 — Maximum: 27
Nuageux avec des averses cessant au cours de la journée	Généralement ensoleillé

**au Québec**

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	Ens. avec pass. nuageux	Quelques pass. nuag.
Outaouais	Nua. et aver. se dég. ensuite	Gené. ensoleillé
Laurentides	Gené. nuageux et averses	Plutôt nuageux
Cantons de l'Est	Nua. et aver. se dég. ensuite	Gené. ensoleillé
Saint-Maurice	Gené. nuageux et averses	Plutôt ensoleillé
Québec	Nua. et aver. se dég. ensuite	Gené. ensoleillé
Lac-Saint-Jean	Gené. nuageux et averses	Plutôt ensoleillé
Limousin	Nuageux, averses et orages	Dégagement
Gaspé	Nuageux, averses et orages	Dégagement
Baie-Comeau	Nuageux, averses et orages	Dégagement
Sept-Îles	Nuageux, averses et orages	Dégagement

**au Canada**

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver 12-20
Alberta	Ensoleillé	Edmonton 8-20
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina 8-20
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg 8-22
Ontario	Ensoleillé	Toronto 16-25
Nouveau-Brunswick	Averses	Fredericton 13-24
Nouvelle-Écosse	Averses	Halifax 14-24
Île-du-Prince-Édouard	Averses	Charlottetown 15-24
Terre-Neuve	Nuageux	Saint-Jean 15-25

**si vous partez**

Aux États-Unis	Min. Max.	Min. Max.
New York	21-26	Chicago 19-25
Washington	26-30	Nouy-Orléans 26-30
Boston	18-26	San Francisco 11-17
		Miami 26-29

**Vers les capitales**

Amsterdam	— 27	Londres	— 26	Stockholm	— 20
Athènes	— 30	Le Caire	— 33	Sydney	— 12
Berlin	— 21	Lisbonne	— 25	Tokyo	— 27
Bruxelles	— 25	Madrid	— 30	Tunis	— 30
Casablanca	— 24	Moscou	— 15	Vienne	— 21
Genève	— 21	Paris	— 26	Varsovie	— 17
Hong Kong	— 26	Rome	— 27		

**Vers les plages**

Acapulco	25-33	Bermudes	26-31	Nassau	25-31
Mexico	18-25	Barbade	25-29	Rio de Janeiro	25-31

**la presse**

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E. 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1A9. Toute la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont réservés. Courrier de la deuxième classe — Entreprenement — 100% — 1975.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	874-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1 40	REDACTION	874-7070
Lundi au vendredi \$1 25	EDITORIAL	874-7030
Samedi seulement 0 50*	PROMOTION	874-7100
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383
par porteur: 13 26 52	PETITES ANNONCES	874-7111
Lundi au samedi \$16 80 \$33 60 \$67 20	Commandes de lundi au vendredi: \$1 à 17h	
Lundi au vendredi \$15 00 \$30 00 \$60 00	Pour changer ou annuler	874-7205
Samedi seulement \$13 00 \$26 00	(du lundi au vendredi: \$1 à 16:30h)	
par courrier:	GRANDES ANNONCES	874-7300
Lundi au samedi \$28 50 \$57 20 \$114 40	Détailants	
Lundi au vendredi \$21 45 \$42 90 \$85 80	National/Tele-Press. Vacances, voyages	874-7306
Samedi seulement \$10 01 \$20 02 \$40 04	Carrières et professions, nominations	874-7320
* Minimum de 26 semaines	COMPTABILITE	874-6892
Côte-Nord, par avion, 0 50*	Grandes annonces	874-6901
	Petites annonces	

**Curieuse atmosphère à la première biennale de la francophonie**

par Lysiane GAGNON  
employée spéciale de LA PRESSE

CHICOUTIMI — Curieuse atmosphère que celle de la première biennale de la francophonie canadienne organisée par l'Association canadienne d'éducation de langue française: beaucoup de communications très officielles, des formules creuses et des textes plus substantiels, et un millier de délégués qui n'ont rien en commun sauf une langue obstinément conservée, et qui se réunissent par petits groupes en ateliers. C'est comme un immense parlour où l'on aborderait superficiellement mille et un sujets, mais il manque quelque chose qui ressemblerait à un fil conducteur.

L'intérêt de la biennale ne réside sûrement pas dans une hypothétique définition de la "souveraineté culturelle" du gouvernement Bourassa, puisqu'il semble bien que le ministre Fernand Lalonde, qui doit prendre la parole aujourd'hui, n'abordera pas cette question autrement qu'en termes assez généraux que chacun pourra interpréter à sa guise.

Pour la majorité des observateurs, M. Lalonde ne fera que répéter ce que le Québec proclame depuis le slogan "Maître chez nous", et rien dans cette histoire, ne semble émouvoir particulièrement les délégués des minorités, qui admettent fort bien que le Québec a le leadership de la francophonie en Amérique, mais qui disent poliment aux Québécois de régler leurs problèmes entre eux. "Maître chez nous ou souveraineté culturelle, disait hier matin, un porte-parole du Manitoba, ce vous regarde, et tout ce que vous ferez à ce sujet ne peut que nous être utile."

L'intérêt de la biennale se dessine bien autrement, dans une série d'échanges entre individus, puisque c'est quand même la première fois que des francophones — aussi peu représentatifs soient-ils dans bien des cas — de toutes les provinces se rencontrent pendant quatre jours. Il y a la côté retro des interventions des vieux survivants têtus des minorités, qui parlent du clergé et du "Canada français" comme on n'en parle plus au Québec depuis 15 ans.

Il y a la vigueur désespérée des Acadiens, le cynisme des jeunes, la Centrale de l'enseignement du Québec qui joue avec élégance son rôle de contestataire de l'idéologie fédéraliste, les Québécois qui ne s'entendent pas entre eux, les cohortes de fonctionnaires provinciaux et fédéraux qui ne disent ce qu'ils pensent que dans les coulisses, mais rien n'émerge encore de tout cela, si ce n'est qu'aucun groupe de fait n'est vraiment homogène, tout le monde ayant sa petite opinion sur la multitude de sujets discutés. Mais la biennale est organisée de telle façon qu'on a limité au maximum les risques d'affrontement. Et n'y a pas de discussion en plénière, et

les thèmes des ateliers sont conçus de façon à regrouper des gens de même province ou de même milieu.

Les ateliers abordent à peu près toute la gamme des activités collectives — famille, science, religion, enseignement, langue, économie, communications, etc. — et l'on discute, aimablement, par petits groupes, pendant que se poursuit interminablement, dans l'auditorium, la lecture des communications officielles des organismes représentés.

Rien de très neuf dans tout cela, sinon que l'on apprend que le Conseil supérieur de l'éducation songe à faire enquête sur l'enseignement du français à l'élémentaire et au secondaire, pendant que l'Ontario Institute for Studies in Education fait rapport de son côté sur "les erreurs commises par les jeunes Canadiens français bilingues lorsqu'ils s'expriment en anglais".

La majorité des participants viennent des milieux de l'enseignement, mais hélas, les communications des organismes des autres provinces sont avares de statistiques et de faits bruts sur la situation scolaire des minorités francophones.

• Autres informations en page A 8

**ÉTUDIANTS(ES) — CEGEP ET UNIVERSITÉ**  
ne cherchez plus  
**OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE**

Bail individuel, 1er sept. 75 au 1er mai 76

- 3 étudiants partageant 1 apt. \$70 chaque
- 3 étudiants partageant 2 apt. \$55 chaque
- 4 étudiants partageant 3 apt. \$50 chaque

7044 PAPINEAU MONTREAL 725-0975

Appartement MEUBLÉ, pour étudiant(e) inclus, TAXE d'eau, électricité payée, Salle de sport, Baignoire, Foyer, restaurants à prix modique.

**BALANCE D'INVENTAIRE**  
3 JOURS SEULEMENT  
Jeudi 14 — vendredi 15 et samedi 16 août

**TABLE ET BANCS DE PATIO**  
en cadre teint  
Table de 60" x 29"  
Valeur de \$104.95

**\$69.95** 3 mcx

3140, CHEMIN CHAMBLY LONGUEUIL 515, CÔTE TERREBONNE BOIS-DES-FILION 666-4129

**C.E.G.E.P. AHUNTSIC**  
(Service de l'Éducation Permanente)

**COURS DU SOIR EN IMPRIMERIE**

Cours à temps partiel offerts à tous ceux qui désirent recevoir une formation professionnelle dans un des métiers de l'imprimerie, et qui ne satisfont pas aux critères de qualification de la Commission de Formation Professionnelle et des Centres de Main-d'Oeuvre du Canada.

Dessin et illustration (avec modèles vivants):	60 périodes	Plaques offset I:	60 périodes
Typographie I:	60 périodes	Camera I:	60 périodes
Presses offset I:	60 périodes	Dessin publicitaire I:	60 périodes
Presses typographique:	60 périodes	Serigraphie I, II:	60 périodes
Reliure de bibliothèque:	60 périodes	Photographie base I:	60 périodes
Reliure de luxe et d'art:	60 périodes	Photographie base II:	90 périodes
Montage I:	60 périodes	Photographie laboratoire:	60 périodes
		Photographie studio:	60 périodes

**Début des cours:** semaine du 8 septembre 1975

**Inscriptions:** samedi, le 16 août: 9h00 à 12h00  
du 18 août au 22 août: 9h00 à 12h00  
14h00 à 20h30

**Renseignements:** 9155, rue St-Hubert, Montréal  
Tel.: 389-5921, postes 322-210, M. Paul Sauve  
Prospectus disponible sur demande.

# L'Europe renonce à la télévision des Jeux

par Guy PINARD

S'il est permis d'ajouter foi à des déclarations faites dans le contexte de négociations, il n'y a virtuellement plus aucun espoir que les Jeux olympiques de 1976 soient télévisés en dehors de l'Amérique du Nord, à l'exception de Hong-Kong et des Philippines.

En effet, une dépêche de l'agence Reuter en provenance de Genève annonçait hier aux médias d'informations que les négociations entre les cinq

groupes de télédiffuseurs du monde entier et le COJO étaient rompues. Cette rupture fait suite au rejet catégorique par le COJO de la dernière offre globale de \$9,3 millions, présentée au nom du groupe par sir Charles Curran, président de l'Union européenne de radiodiffusion.

On sait qu'outre l'UER, le groupe comprend également l'Organisation internationale de radio-télévision, l'Union asiatique de radiodiffusion, l'Organisation de télévision ibéro-

américaine et l'Union de radiodiffusion des Etats arabes.

"Nous sommes arrivés au bout de la route," a dit un porte-parole du groupe à Genève. Il n'est pas envisagé d'avoir de nouvelles conversations avec les Canadiens et la retransmission télévisée des Jeux olympiques semble être maintenant complètement hors de question.

Il a ajouté qu'il ne voyait pas comment on pourrait établir un pont entre l'offre de \$9,3 millions et la demande de \$18 millions du COJO.

"De plus, a-t-il poursuivi, on ne pourra faire les arrangements nécessaires pour la radiodiffusion des Jeux, radiodiffusion dont les droits sont censés être gratuits, conformément aux statuts et règles olympiques."

Toujours selon le même porte-parole, quelque 350 millions de téléspectateurs de l'Europe de l'Ouest, de l'Est, d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique et des Etats arabes se verront ainsi privés de la chance de voir quelque 130 heures de transmission sur les Jeux de Montréal.

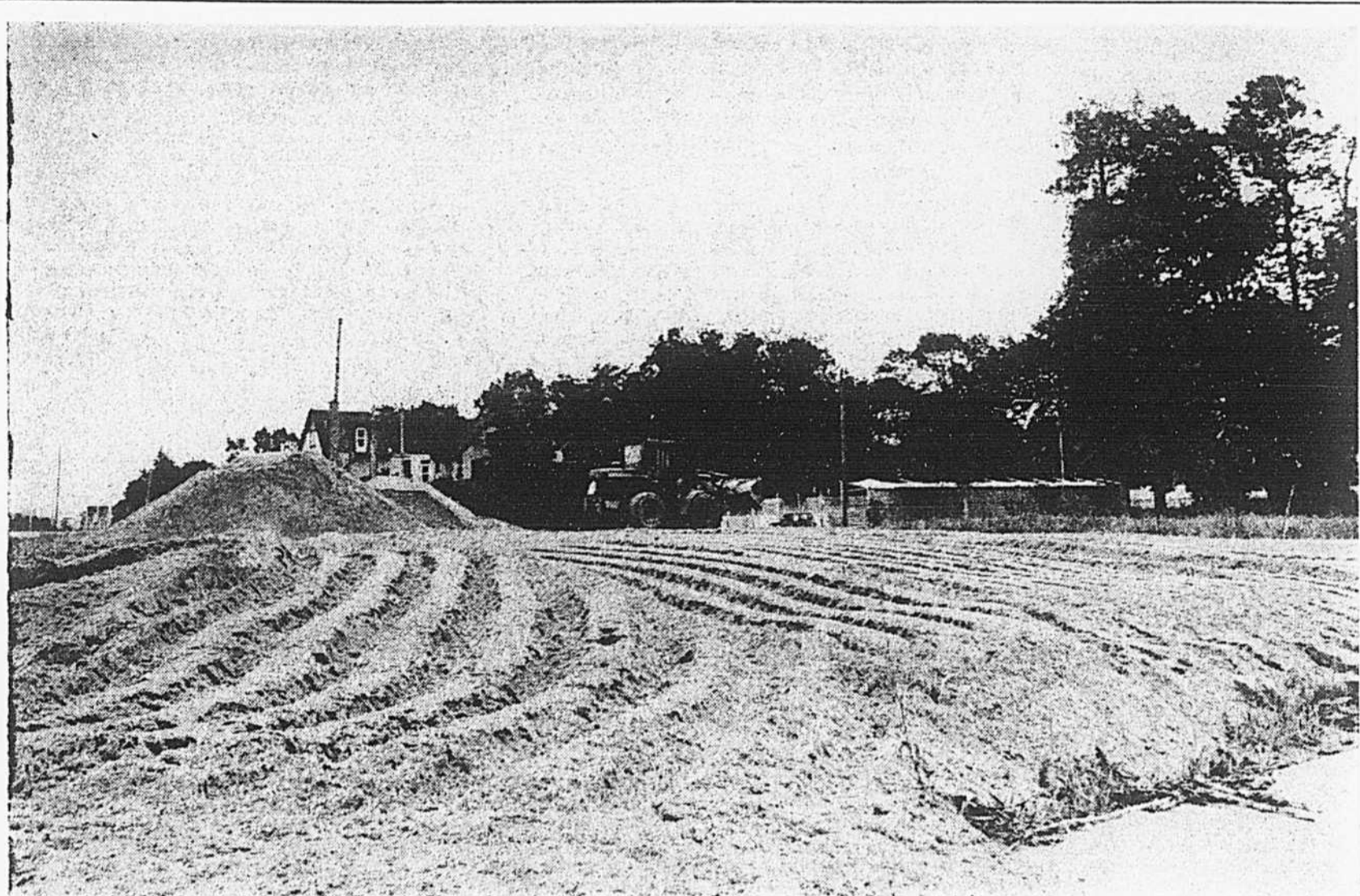
La réaction du COJO, il fallait s'y attendre, a été aussi succincte que possible, un communiqué de quelques lignes, où le Comité organisateur confirme son rejet de l'offre des cinq groupes, et mentionne que la porte est toujours ouverte à la négociation.

Quant au vice-président et directeur général, M. Simon Saint-Pierre, il a préféré ne pas faire face à la presse.

Devant la rupture des négociations, il faut s'attendre maintenant à ce que le Comité international olympique in-

terviene dans le conflit, parce qu'il ne pourrait souffrir que les Jeux ne soient télévisés que dans trois pays.

Et une telle intervention ne pourrait se faire qu'au détriment du COJO, même si le CIO y serait lui aussi perdant à cause de revenus moindres (le CIO touche approximativement le sixième des revenus bruts du COJO). Il faut croire que cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine session de la commission exécutive, à Montréal, en octobre.



Des camions ont déversé, hier, des tonnes de sable qui deviendront la plage du festival. On peut aussi voir, à l'arrière, le magnifique palmier fait à la main (il n'a pas encore ses feuilles) qui donnera à la plage un petit cachet floridien.

## Pour le festival, Longueuil s'offre une plage loin de l'eau

par Lucien RIVARD

Sable chaud et palmiers ne sont pas strictement réservés aux lointaines régions du sud. On pourra bientôt retrouver le tout en s'arrêtant sur la Rive sud.

Le Festival d'été de Longueuil, qui entreprendra sa troisième édition demain soir, voulant sans doute rappeler aux Québécois qu'ils vivent un été de sécheresse et de chaleur intense inusitée, permettra à ses milliers de visiteurs de fréquenter une plage artificielle ornée

d'un palmier géant que l'on s'affairait à édifier au cours de la journée d'hier.

Le directeur-général du festival, M. Philippe Alary, nous a confié que l'aménagement de cette plage (sans eau il va sans dire parce qu'elle se situe en pleine ville) a nécessité le transport de quelque 500 tonnes de sable.

Le va-et-vient des nombreux camions mobilisés pour le transport du sable a peut-être quelque peu perturbé la circulation sur la rue Saint-Charles mais ce n'est là

qu'un avant-gout de ce qui attend les automobilistes pour les 10 jours du festival puisqu'ils devront éviter ce secteur qui leur sera alors complètement interdit.

Hier après-midi, à 48 heures de l'ouverture du festival, qui s'est hissé l'an dernier au troisième rang des événements du genre au Québec, la ville de Longueuil, plus particulièrement le Carrefour des Ancêtres, offrait déjà un air de fête, étant généreusement pavoisée et ne semblant plus qu'attendre le signal de départ des festivités.

Si le Festival d'été de Longueuil a réussi à s'attirer quelque 250,000 visiteurs l'an dernier, au sein de l'organisation actuelle, on estime que les diverses manifestations mises sur pied cette année: terrasses, spectacles au Cégep Édouard-Montpetit, Festival de théâtre pour enfants, Festival du film fantastique, expositions diverses, circuit historique et autres, amèneront au moins 300,000 personnes dans le Carrefour des Ancêtres.

## Vols de voitures

# La police dénonce l'attitude de nombreux concessionnaires

par Michel AUGER

La police de la CUM a sévèrement critiqué, hier, les vendeurs de voitures neuves qui, par manque de surveillance de leurs automobiles, ont permis à un réseau de criminels apparemment bien rodé de s'emparer ces derniers mois de près de 200 véhicules.

C'est le responsable de la section des autos volées de la police de la CUM, le capitaine-détective Guy DeLarochellière, qui a parlé, hier, du manque de précaution des vendeurs en révélant que ses hommes avaient appréhendé cinq personnes et récupéré 52 voitures neuves, volées un peu partout dans la région de Montréal.

Le policier a précisé que les cinq individus mêlés à ce réseau spécialisé dans le vol des automobiles luxueuses avaient vendu les véhicules à des particuliers. Deux des acheteurs "chanceux", dont un policier de la CUM, ont déjà été accusés de recel; les autres devront comparaître en Cour le mois prochain.

Les voleurs avaient beau jeu

Le capitaine DeLarochellière a révélé hier après-midi que plusieurs garagistes se sont fait voler entre 15 et 25 voitures ces derniers six mois. D'après lui, les voleurs avaient beau jeu. Il leur fallait

seulement se présenter sur les terrains de stationnement de ces garagistes qui, généralement, ne sont pas clôturés et sont sans protection, et de prendre une voiture dont les clés se trouvaient bien souvent dans le dispositif d'allumage.

Le policier a souligné que cette attitude des garagistes risquait de faire augmenter les primes d'assurance automobile.

Il a aussi fait savoir que les membres du réseau démantelés avaient eu beaucoup de facilité à se procurer les documents nécessaires pour enregistrer les automobiles volées auprès du Bureau des véhicules automobiles du Québec.

Ces voitures, dont la plupart valaient \$7,000 et plus, étaient souvent revendues pour la moitié du prix.

Un surplus de production

Le responsable de ces saisies, qui a travaillé avec les sergents-détectives Routhier et Lemieux, a laissé entendre que la majorité des acheteurs de ces véhicules volés savaient qu'il s'agissait de marchandises obtenues illégalement. Dans quelques cas seulement, il s'agissait de clients qui croyaient faire une bonne aubaine en raison d'un surplus de production des fabricants.

M. DeLarochellière a aussi fait

savoir que sa section, qui compte 18 enquêteurs, avait, depuis le début de l'année, démantelé une douzaine de réseaux de voleurs d'autos et récupéré environ 245 véhicules de toutes sortes.

Les statistiques policières indiquent aussi que les vols d'autos ont

considérablement augmenté à Montréal. Pour la même période l'an dernier, il y avait 5,497 autos dont le vol avait été signalé à la police de la CUM. Cette année, il y en a 6,791. Toutefois, alors que l'an dernier, la police en avait récupéré 3,972, cette année, ils en ont maintenant retrouvé 4,841.

**LE CASTOR**  
bricoleur

**ERRATUM**

Dans notre annonce parue le 13 août, l'article suivant aurait dû se lire comme suit:

**PORTE DE DOUCHE  
PLIANTE**

Cadre robuste en aluminium.  
Panneaux blancs.

Ord. \$49<sup>95</sup> **\$39<sup>95</sup>**

## Des Cris du Nord-ouest empoisonnés au mercure

OTTAWA (d'après CP) — La découverte d'un niveau extrêmement élevé de mercure dans le sang de plusieurs Indiens Cris du Nord-ouest québécois inquiète grandement les autorités fédérales qui craignent que certains sujets contractent la maladie de Minimata, grave intoxication qui doit son nom à un village japonais où 100 pêcheurs sont morts à la suite d'un empoisonnement au mercure.

Une source proche du sous-ministre adjoint aux Affaires indiennes a déclaré que la situation était beaucoup plus sérieuse que les cas relevés précédemment dans deux réserves indiennes de l'Ontario et qu'il faudra prendre des mesures pour s'assurer que les Cris de la région du lac Matagami et de la rivière Bell s'approvisionnent en poissons non contaminés.

De son côté, un porte-parole du ministère de la Santé, le Dr Duff Hicks, n'a pas caché que son ministère était préoccupé par cette situation et, a-t-il ajouté, si les gens de cette région continuent de se nourrir de poissons, nous aurons certainement des cas de Minimata.

Le cerveau

Rappelons qu'en juin 1971, quatre Indiens Cris du lac Waswanipi avaient été intoxiqués par le mercure et avaient dû être traités à l'hôpital des Anciens combattants de Montréal. Ils avaient obtenu leur congé deux semaines après leur admission à l'hôpital. Des analyses faites sur les poissons pris dans les eaux du lac ou la bande se nourrissant avaient révélé qu'ils contenaient six fois plus de mercure que ne le permettent les normes de sécurité.

L'empoisonnement au mercure affecte les cellules du cerveau. A un certain niveau, le patient passe de l'état normal à l'état végétatif. Lorsque le sang contient près de 550 parties par milliard, il y a danger de mort.

Des 98 Indiens qui ont subi les analyses de sang au cours de l'été, 16 avaient plus de 100 parties de mercure par milliard. Six autres avaient un niveau de plus de 75 parties par milliard.

Par ailleurs, trois d'entre eux avaient des niveaux supérieurs à 500 parties par milliard, ce qui excède tout ce qu'on a déjà enregistré dans le passé au Canada.

D'après le Dr Hicks, le niveau normal de mercure dans le sang est probablement inférieur à 10 parties par milliard. Ce dernier a d'autre part précisé qu'aucun des Indiens ayant subi les tests n'a manifesté des symptômes d'empoisonnement.

Causes naturelles?

Le Dr Hicks a aussi révélé que cette région du bouclier laurentien recèle des quantités naturelles de mercure, mais il n'a pas écarté l'hypothèse que l'usine de chlore de la compagnie Dornier, à Label-sur-Quévillon, puisse aussi avoir été un agent polluant.

Le président d'un groupe de recherche chargé de faire une étude sur les déchets industriels de mercure pour le compte du ministère fédéral de l'Environnement a pour sa part affirmé que l'usine en question a considérablement

reduit les quantités de mercure qui sont jetées dans la rivière Bell depuis les trois dernières années.

Selon le Dr Leonardo Buffa, la compagnie Dornier agit maintenant conformément aux lois fédérales et québécoises réglementant les affluents de mercure. Cependant, a-t-il ajouté, le mercure est déjà à l'état de sédiment dans le système hydrographique de la rivière Bell et il contaminera le poisson pendant plusieurs années encore.

Le mercure est déjà dans la rivière, a-t-il dit. Ce que nous observons aujourd'hui est le résultat d'une contamination antérieure combinée à celle qui a lieu de jour en jour.

Une première enquête faite sur 264 Indiens de la région, y compris des enfants fréquentant un pensionnat de La Tuque, avait donné des résultats plutôt rassurants. En effet, seulement quatre d'entre eux avaient un niveau dépassant 100 parties par milliard dans le sang.

La pêche

Le dernier groupe analysé, chez qui on a relevé des niveaux beaucoup plus élevés que le premier, est surtout constitué de sujets qui vivent essentiellement de chasse et de pêche. Ils mènent une existence nomade, se déplaçant là où se trouve le gibier.

Selon le Dr Hicks, les tentatives qui ont été faites dans le passé pour dissuader les Indiens de manger du poisson se sont avérées vaines. "C'est difficile, a dit le Dr Hicks, parce que ces gens ne se laissent pas convaincre facilement."

Il croit que la visite qu'ont effectuée des Indiens habitant certaines réserves de l'Ontario au village de Minimata, au Japon, voyage qui fut organisé dans le cadre d'une étude sur l'empoisonnement au mercure, aura un effet persuasif sur les Indiens Cris du Québec.

Le Dr Hicks a ajouté que tous les Indiens dont le niveau de mercure est supérieur à 100 parties par milliard seront admis à l'Institut de neurologie de Montréal pour y subir d'autres tests.

## Viking: nouveau retard

CAP CANAVERAL, Floride (AFP) — Le lancement vers Mars de la station interplanétaire Viking, prévu pour demain, a dû être reporté à dix jours à la suite de la découverte d'une batterie défectueuse.

L'engin devait déjà être lancé lundi, mais une valve recalculatrice de la fusée porteuse Titan-Centaur avait obligé les techniciens de l'agence spatiale américaine à remettre le départ à hier, puis à aujourd'hui.

**ERRATUM**

Dans notre annonce parue le 13 août l'article suivant aurait dû se lire comme suit:

**Bologne Visking**

LEGRADE

**69¢** la lb

**DOMINION**

# éditorial

la presse

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

ROGER LEMELIN  
président et éditeur

JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

## Les fonctionnaires et le sens de l'Etat

Le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, est content des fonctionnaires fédéraux et il ne s'en cache pas. Il a sans doute raison parce que l'administration fédérale se compare avantageusement avec les appareils gouvernementaux de la plupart des pays modernes.

Mais dans son exaltation, le ministre Chrétien a comparé le fonctionnarisme fédéral avec le fonctionnarisme québécois pour souligner que le premier travaille fort pour le gouvernement, que son zèle ne se ressent pas des diverses allégeances politiques qui s'y trouvent.

Le fonctionnarisme fédéral lui paraît meilleur que le fonctionnarisme québécois parce que le premier a, plus que le second, le sens de l'Etat. Et il voit une relation de cause à effet entre ce dévouement impartial à l'Etat et le fait que les Québécois vouent une plus grande confiance au gouvernement fédéral qu'à leur gouvernement provincial, comme l'aurait indiqué un récent sondage invoqué par le ministre.

Par ces propos, le ministre a certes commis une faute venielle de tact parce qu'il était superflu de vexer les fonctionnaires de sa province d'o-

rigine pour louer la qualité d'un fonctionnarisme qui se serait trouvé mieux d'être comparé aux meilleurs de l'étranger qu'à un appareil gouvernemental provincial qui n'a que tout récemment commencé à se moderniser.

Mais une erreur de tact n'est pas nécessairement un manquement à la vérité. Si le ministre québécois de la Fonction publique a cru devoir répondre au ministre Chrétien que la fonction publique québécoise est comparable à celle du gouvernement central quant à la compétence et à la productivité, M. Oswald Parent a néanmoins reconnu que les Anglo-Saxons sont plus respectueux de l'autorité et ont plus le sens des affaires, admettant qu'il y a de la place pour des améliorations malgré les changements importants survenus dans ce secteur depuis quinze ans.

Une fonction publique de la qualité de celles d'Ottawa, de Franc, d'Angleterre et d'ailleurs, où il existe une longue tradition de service impartial à l'Etat, ou depuis toujours des hommes de toutes disciplines ont été formés dans le sésail, souvent après un stage prolongé dans des écoles spécialisées en administration publique, ne se construit pas en une génération.

Or, on sait qu'au Québec, avant les années 60, la fonction publique était quelque chose de folklorique, d'artisanal. Parce que chaque nouveau gouvernement n'avait rien de plus pressé que d'y introduire des légions de partisans pour remplacer les fonctionnaires d'allégeance adverse, la fonction publique québécoise était en quelque sorte un sénat des pauvres puisque le critère d'embauche n'était pas la compétence mais l'étiquette politique et la fidélité partisane.

Le gouvernement Lesage a commencé en 1960 à construire une véritable fonction publique en y attirant un nombre considérable de compétences diverses. Et la syndicalisation des fonctionnaires devait ensuite contribuer à dépolitiser ce secteur. En partie.

Car nos moeurs politiques et le climat social des dernières années ont compliqué les choses. Une forte proportion de Québécois étant encore animés d'une piètre conscience sociale, beaucoup ne savent pas encore distinguer entre le service à l'Etat et le service au parti, entre l'appareil gouvernemental et le parti gouvernemental, si bien

que le zèle de beaucoup de fonctionnaires varie selon que leurs convictions politiques s'accordent ou non avec le parti au pouvoir. Ce qui tend à donner un rendement en dents de scie.

Cet état d'esprit est encore plus manifeste depuis que le mouvement séparatiste a pris l'importance politique que l'on sait.

Le Parti québécois constituant l'Opposition officielle, et partant la seule alternative au gouvernement libéral, un grand nombre de fonctionnaires de conviction séparatiste sont convaincus de servir loyalement l'Etat du Québec en mesurant leur loyauté au gouvernement en place.

Le PQ le sait et en tire le meilleur parti possible. C'est de bonne guerre mais c'est aussi dangereux. Des hommes politiques qui aspirent au pouvoir et visent à inspirer confiance en manifestant un grand sens de l'Etat, ne doivent pas trop se réjouir des avantages immédiats que leur procure le piètre sens de l'Etat de fonctionnaires qui leur vouent plus de loyauté qu'au gouvernement, parce qu'ils pourraient payer cher un jour cette indiscipline qui les sert aujourd'hui.

Marcel ADAM

## bloc-notes

### Un problème d'image

Un journaliste demandait au premier ministre Trudeau, la semaine dernière, s'il avait l'intention de suspendre du groupe parlementaire du parti le député libéral Yanakis, accusé d'un certain nombre de délits, tant que l'intégrité de celui-ci ne sera pas établie par la Cour. M. Trudeau a répondu que "tout accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire dans notre pays. Je ne vois pas pourquoi on traiterait les députés différemment." Logiquement, le premier ministre a raison, mais politiquement, c'est douteux.

Tout citoyen bien sûr, est présumé innocent tant qu'il n'a pas été condamné en bonne et due forme par une Cour de justice. Cependant, un homme politique n'est pas un citoyen ordinaire. Bien qu'il conserve tous ses droits de citoyen, il doit faire face à un autre tribunal, qui est celui de l'opinion publique. Cette tradition est aussi vieille que les sociétés. Même la femme de César devait être au-dessus de tout soupçon. Cette tradition est à tel point entrée dans les coutumes que même un diplomate à qui on n'a rien à reprocher est éliminé quand le gouvernement change de politique. Car ce diplomate est identifié à une politique qui n'a plus cours. Et aux yeux de l'opinion publique son impartialité est mise en doute. Or, si l'on peut éliminer un homme public à qui on n'a rien d'autre à reprocher que le fait d'avoir été le porte-parole consciencieux du gouvernement, comment peut-on conserver un homme politique accusé de délits sérieux?

On peut alors se demander ce qui a motivé M. Trudeau à ne pas demander au député Yanakis de se retirer provisoirement du groupe parlementaire, jusqu'à ce qu'il soit disculpé par la Cour. Les précédents ne manquent pourtant pas. Tout récemment encore, M. Kerr, ministre du gouvernement de l'Ontario, démissionna provisoirement, parce que son nom avait été mêlé au scandale du dragage. La Cour l'a disculpé et le premier ministre Davis l'a réintégré dans son cabinet. M. Trudeau aurait-il été traumatisé par la tort irréparable que des pseudo-scandales auraient

causé à la carrière d'hommes politiques intègres, tels que MM. Favreau et Lamontagne? C'est une possibilité. Ce ressentiment très louable à l'égard des exploités de scandales ne justifie pas, cependant, l'attitude de M. Trudeau d'attendre qu'un député ou ministre soit condamné par la Cour pour le mettre à l'écart du parti.

Sans céder au chantage que constituent les accusations fantaisistes d'adversaires politiques, M. Trudeau doit comprendre que dans des cas d'accusations bien étayées, il y a de la crédibilité du gouvernement de ne pas sembler couvrir les manoeuvres touchées de certains de ses députés ou ministres. Par une suspension provisoire, le gouvernement protège son image d'intégrité. Et il l'améliore en rétablissant dans ses fonctions le député ou ministre qui a été injustement accusé et est par la suite disculpé par la Cour. Dans le cas contraire, le gouvernement semble se solidariser avec le comportement de l'accusé autant qu'avec l'accusé lui-même. Et le gouvernement ternit dangereusement son image quand l'accusé est effectivement trouvé coupable.

Etre au-dessus de tout soupçon (ou presque) c'est le principal facteur de la crédibilité d'un gouvernement. Comme cette crédibilité est de plus en plus battue en brèche, il y a lieu de tout faire pour la conserver et surtout pour l'améliorer. Car même si l'on prétend que gouverner c'est prévoir, bien des gouvernements ont gouverné sans prévoir et sans, pour cela, perdre la confiance de leurs commettants, parce qu'ils avaient une grande crédibilité. Quelle que soit la perfection des techniques de marketing dans la création de l'image d'un premier ministre, celle-ci ne peut résister longtemps à des cas de corruption patente chez des membres du gouvernement. Car le tribunal suprême en matière politique est celui de l'opinion publique. Et "on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps" comme disait le dénommé Lincoln!

Ivan GUAY

### Il en faut, des candides

On peut y voir une manoeuvre peu discrète. Ou une pression maladroite. On peut trouver la chose étrange, et de là, suspecte. On peut également, candide et voir un geste simple de démocratie.

"Une pétition réclamant la nomination du député Monique Bégin au Cabinet fédéral a déjà recueilli cinq mille signatures", lisait-on dans les nouvelles.

Je ne suis pas du tout certain que M. Trudeau se sente obligé par la demande de tous ces hommes et femmes de bonne volonté. Je pense même qu'il se fera un devoir de rester froid, sinon imperméable, devant un tel geste. S'il fallait qu'il succombe à cette requête, on peut s'imaginer le nombre de comités semblables qui se mettraient en branle dans tous les coins du Canada. Il faut plus qu'une pétition pour ouvrir la sacro-sainte porte du Cabinet. Et il faut plus que cinq mille signatures pour toucher le coeur politique du premier ministre.

Mais quelle est sympathique,

cette démarche des citoyens du comité de Saint-Michel! D'autant plus qu'il paraît que "ce comité de fidèles admirateurs regroupe curieusement des gens de toutes les tendances politiques". On se croirait en vraie démocratie, dans un pays où les citoyens s'intéressent à la chose publique même en dehors des temps d'élections. Là où les gens surveillent leur député, l'apprécient et le jugent. Là où des "comités de quartiers" s'organisent sans en prendre le nom. Où les adversités de parti s'estompent quand le bien de la collectivité apparaît comme primordial. On se croirait ailleurs.

Il est probable que ce geste de citoyens n'aide pas madame Bégin. Il est même possible que ce geste lui nuise, devant ses collègues, devant ses supérieurs et devant l'opinion publique "avertie". De toute façon, le geste doit d'abord honorer celui qui le pose. Les citoyens de Saint-Michel ont eu la candeur de donner une leçon de démocratie aux sages habiles.

Jean-Guy DUBUC

### LES FONCTIONNAIRES



(Droits Réservés)

## document

### Pour combattre la violence

par Henry KISSINGER  
secrétaire d'Etat

Voici un nouvel extrait de l'allocation que M. Kissinger a prononcée, cette semaine, devant le congrès annuel du Barreau américain :

En même temps que les bienfaits de la technique, notre époque nous a apporté la plaie de la piraterie aérienne, du terrorisme international et des nouvelles techniques de guerre. L'humanité ne peut ignorer ces accros à la civilisation. Elle ne peut permettre à ceux qui les commettent de répandre leur poison. Elle doit réagir avec vigueur contre ces maux.

"En vertu d'une résolution unanimement approuvée par l'Assemblée générale des Nations unies, les Etats ont déjà le devoir "de s'abstenir d'organiser, de susciter ou de favoriser par leur consentement ou leur participation les actes de terrorisme. Des traités ont été conclus afin de combattre les détournements d'avions, le sabotage des avions et les assauts contre la personne des diplomates. La majorité des Etats observent ces règles; une majorité ne les observe pas.

"Mais les événements des dernières semaines font voir de façon dramatique le caractère insuffisant des restrictions actuelles. Les Etats-Unis sont convaincus que des mesures plus énergiques s'imposent au plan international — et de façon

urgente — afin de nier aux auteurs d'actes de terrorisme et de détournements d'avions l'accès à un pays qui leur garantit l'impunité et d'imposer des sanctions aux pays qui assistent les auteurs de ces actes, les accueillent dans leur sein ou s'abstiennent de les poursuivre ou de les expulser de leur territoire.

"En 1972, les Etats-Unis ont proposé aux Nations unies une nouvelle convention internationale pour la prévention et le châtiement de certains actes de terrorisme international: la convention eût porté sur l'enlèvement, le meurtre et autres actes de brutalité. Ce projet, il faut le déplorer, ne fut pas adopté et, en conséquence, de nombreuses vies innocentes ont été supprimées. Nous insistons de nouveau auprès des Nations unies pour qu'elles inscrivent à l'ordre du jour et adoptent cette convention ou d'autres propositions similaires, en leur accordant la toute première priorité.

"Le terrorisme, comme la piraterie, doit être considéré comme hors la loi. Il discrédite toute cause politique qu'il prétend servir, ainsi que les nations qui s'en portent complices. Si toutes les nations s'entendent pour refuser tout refuge aux terroristes, les actes de terrorisme diminueront considérablement, tout comme le nombre des détournements d'avions a diminué à la suite des ententes bilatérales et multilatérales des dernières années. Tous les gouvernements ont le devoir de défendre la vie civilisée en donnant leur appui à de telles mesures.

"La lutte en vue de faire reculer la violence trouve l'un de ses terrains les plus difficiles dans la loi de la guerre. Historiquement, les nations ont trouvé le moyen de s'astreindre à certaines règles dans la poursuite de la guerre. Pendant le siècle dernier, en particulier, on a réussi à élargir et à codifier ces règles. Mais à notre époque, la mise au point d'engins de guerre toujours plus puissants, l'apreté des luttes idéologiques et des guerres civiles et l'affaiblissement général des liens de cohésion sociale, ont ajouté une dimension encore plus brutale à la réalité des conflits humains.

"En même temps, notre siècle a été témoin d'efforts d'envergure en vue d'atténuer certains maux par la conclusion d'accords internationaux. Le plus récent et le plus substantiel de ces accords fut signé à Genève en 1949. Il porte sur la protection des victimes de la guerre.

"Mais la loi a été moins efficace au plan de l'action que dans les textes. Les difficultés évidentes que l'on éprouve à obtenir l'application de l'accord de 1949 ne peuvent plus être ignorées. Deux questions revêtent à cet égard une importance capitale: la plus grande protection des civils, des disparus et des blessés de guerre, et en second lieu l'application de normes humanitaires de conduite dans les guerres civiles.

"Une conférence internationale dont l'objet est de compléter les dispositions de la Conférence de

Genève de 1949 est présentement en cours. Nous continuerons à promouvoir l'adoption de règles interdisant aux nations d'empiéter l'inspection des conditions faites aux prisonniers par des pays neutres ou des organisations internationales comme la Croix-Rouge. Nous appuyons toute action visant à rendre obligatoires des rapports précis sur les combattants manquant à l'appel. Nous réclamerons l'immunité pour les avions transportant des blessés de guerre. Et nous chercherons à obtenir un accord prévoyant un protocole touchant les normes humanitaires à respecter en cas de guerre civile. Nous visons particulièrement l'interdiction de la torture, des exécutions sommaires, et des autres excès qui marquent trop souvent les guerres civiles.

"Les Etats-Unis sont engagés à défendre le principe voulant que les droits humains fondamentaux soient objet de protection légale en toutes circonstances et que certaines formes de souffrance individuelle soient intolérables sans égard aux menaces qui peuvent peser sur une nation. Le peuple et le gouvernement américains croient profondément à la nécessité de normes élevées de conduite humanitaire. Nous avons pris l'engagement de les respecter et de les promouvoir. Nous entendons militer pour qu'elles soient reconnues dans les organismes internationaux."

Un service supprimé

M. A.W. Gillespie. Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le quotidien "The Ottawa Citizen" annonçait récemment la suspension définitive du mandat de la Société canadienne de l'information sur la construction. Le système mis au point par la Société visait à rendre accessible à tous les intéressés une documentation précise et constamment mise à jour sur les matériaux, besoin vital dans cette industrie, et ce à un prix raisonnable. Encore une année, et on prévoyait que le programme serait rentable et se suffirait à lui-même. J'ai été vivement déçu par la décision d'abandonner ce programme et, avec moi, j'en suis sûr, bon nombre de ceux qui sont impliqués d'une façon ou d'une autre dans l'industrie de la construction. J'aimerais connaître les raisons de cette décision qui coûtera probablement à l'industrie de la construction et, éventuellement, au peuple canadien, plusieurs millions de dollars par année.

On calcule que les bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils, comme les entreprises de construction peuvent passer jusqu'à vingt pour cent de leur temps à mettre en fichier et à recouvrer des renseignements sur les matériaux et l'équipement. Le programme de la Société canadienne de l'information sur la construction a été conçu de façon à réduire considérablement ce temps

de recherche en mettant à la disposition des membres de l'industrie une documentation constamment mise à jour grâce à l'utilisation de banques de données informatiques centralisées. La résultante en aurait été une réduction du coût de la documentation et une amélioration de la qualité de la construction, le choix des matériaux se faisant sur des critères plus détaillés et jouissant de l'étalage complet des matériaux disponibles au pays.

Je connais le système proposé. J'y ai été intéressé dès le début et, à titre de professeur à l'université McGill, j'ai pu y faire installer une console (terminale) d'accès et l'utiliser directement comme élément d'un cours sur la rédaction de devis donné aux étudiants de dernière année. Je crois que le système valait la peine.

On accuse facilement l'industrie de la construction de ne pas profiter avec dynamisme des méthodes modernes de travail et d'organisation. Dans cette optique, l'abandon prématuré d'un programme qui offrait de telles possibilités de développement s'explique mal, d'autant plus que ce programme présentait le Canada comme un innovateur aux yeux du monde. Je crois que votre Ministère a été le principal responsable de la mise en oeuvre de ce programme. J'espère qu'il vous sera possible d'expliquer la récente décision de son abandon.

R.E. LeMoynes Montreal

Leur langage est le chant

Madame Marie-Louise Perreault.

J'ai lu le mot que vous adressez aux responsables de Terre des Hommes par l'entremise de La Presse, le 21 juillet dernier et j'ai été sensible à la critique que vous formulez à l'endroit du pavillon de la Grèce.

Qu'il me soit permis de vous décrire un peu la situation linguistique dans notre pavillon.

Depuis le début de Terre des Hommes 75, quelque 50 personnes se sont occupées à différents titres de nos distingués visiteurs.

Certaines de ces personnes constituent le personnel cadre du pavillon. Toutes sont trilingues (grec, français et anglais).

D'autres constituent notre personnel d'hôtes. Ces dix jeunes filles parlent le français et l'anglais. Et sept d'entre elles parlent aussi le grec. Il est naturel qu'il en soit ainsi, car leur travail consiste essentiellement à présenter aux visiteurs les différents exhibits et, comme vous le savez, nos visiteurs sont surtout d'expression française ou anglaise.

Le personnel du pavillon est enfin complété par des troupes d'artistes. Nous en avons eu deux avec nous depuis la fin du mois de juin. Nous avons choisi de vous

présenter ces troupes tant pour leur qualité artistique que pour leur popularité en Grèce et non pas pour leur facilité d'expression dans une langue ou dans une autre. En fait, nous pouvons dire que le langage de ces artistes, c'est le chant, la musique et la danse. C'est pour vous faire connaître cet aspect si important de notre pays que nous les avons amenés avec nous à notre pavillon. Vous nous avez d'ailleurs fait l'honneur, Madame Perreault, de mentionner dans votre lettre, le plaisir que vous aviez eu à les voir et à les entendre.

La vedette de notre spectacle, Dimitri Raptis, ne parle pas encore le français; ne lui en tenez pas rigueur: il arrive! Nous veillerons cependant, cher visiteur, à ce que la présentation de son spectacle soit faite en français, comme toutes les autres présentations dans notre pavillon.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire en l'expression de mes sentiments très distingués.

Constantin HARATSARIS Commissaire Général Pavillon de la Grèce Terre des Hommes

Point de vue d'un gréviste

Monsieur L. Guay.

"Des grévistes victimes de la loi" et de nos gouvernements. C'est le titre qui aurait dû coiffer votre éditorial.

Je vais essayer d'avoir un sens critique réfléchi, car vous dites que notre "sens critique est faible", et tenter de vous répondre le mieux possible.

Vous citez un membre qui aurait dit: "On rentre tous ensemble ou on ne rentre pas!" Je crois bien que ce membre, c'est moi, et j'ai dit ceci: Si, pour avoir une convention collective et sauver le syndicat, on doit accepter la proposition patronale, je suis contre, car ce seront les "scabs" qui bénéficieront de notre grève et non ceux qui l'auront faite; et je préfère plutôt qu'il n'y ait plus de syndicat dans cette usine. De cette façon, ils apprendront à manger de la "viande".

Ce qui me fait dire cela, c'est que l'usine ne veut reprendre — sur une période de trois mois — que les gens qui sont les plus qualifiés. Les autres TRAINERONT DEHORS!

M. Guay, ces gens qui traineront dehors, ce seront ceux qui ont fait preuve de courage, les plus âgés d'entre nous, ceux qui n'ont pas de métier bien défini, ceux qui ont fait le plus de sacrifices durant la grève, ceux qui n'ont même pas pu se trouver un travail à cause de leur âge ou de leurs qualifications. Réfléchissez bien à ces dernières phrases et vous comprendrez pourquoi on réagit de la sorte. Et ce seront les mêmes qui resteront dehors encore un an "SI" la compagnie a du travail.

Au sujet du Code du travail, vous dites à la fin du 2e paragraphe de votre article: "Cette échappatoire dans le Code du travail devra donc être colmatée." Ça fait un an et demi que les éditorialistes demandent ou formulent des vœux pieux au gouvernement, afin de changer le Code du travail. Est-ce que cela a changé quelque chose? Demandez la réponse à M. Bourassa!

"La véritable critique est celle des faits "2,500 - 800..." sont-ils pour cela des traités?" Pour répondre à cette question, il faudrait faire l'historique du conflit, d'autres l'ont fait. En général, ce sont des profiteurs de tous crins qui ont lâché leurs camarades, il y en a eu 1,000 et... avec autant d'excuses. Parlez-en à ceux qui sont encore en grève; ils vous citeront des cas d'ex-camarades. Lorsque l'on est dans une bataille, M. Guay, il n'y a aucune raison justifiable pour se

rendre à l'ennemi. Si les Anglais avaient procédé ainsi, aujourd'hui, ils seraient des Allemands. Vous dites: "Il n'y a pas de honte à perdre une bataille..." il y en aura d'autres!"

Pour qui, M. Guay, pour nous? Mais vous n'avez pas compris que c'est la fin de la guerre, c'est la fin de notre syndicat que l'usine commençait à jeter trop militant. Car si l'on signe un contrat, au bout de trois ans, il n'y aura plus de syndicat et les gars démissionneront tous, car le gouvernement ne passera pas la loi que l'on attend sur la sécurité syndicale. Qui, M. Guay, qui voudra être représentant syndical, si on accepte ces conditions de retour au travail? Avant la grève, nos représentants étaient menottés et après, ils se sont baïllonnés! Vis-à-vis de l'usine, M. Guay, un représentant syndical est un employé qui doit d'abord faire sa production et son travail comme tous les autres employés, et s'il a du courage et des loisirs, il peut faire du syndicalisme ensuite. A qui la "job"? Vous la prendriez, M. Guay? C'est loin de ce que vous affirmez à propos du local 510 et des permanents syndicaux qui n'existaient pas avant la grève.

Ce qui m'amène à vous écrire cette lettre, M. Guay, c'est la dernière phrase de votre article: "A moins, bien sûr, qu'un éclair de lucidité leur fasse voir les traces de leurs autres camarades, qualifiés de traitres." Cette phrase, vous auriez dû la placer au commencement de votre éditorial. De cette façon, dès le début de la lecture, nous aurions compris l'esprit de votre article. Vous auriez pu avoir plus de sens critique devant l'offre de la compagnie et l'analyser plus en détail que nous. Ainsi, nous aurions profité du fruit de votre analyse. Mais non! "Ayez plutôt un éclair de lucidité..." et rampez!

Si les membres suivent votre conseil, M. Guay, les "400" rentreront, sans contrat, sans syndicat, un par un, au gré et aux conditions de la compagnie et l'analyser plus en détail que nous. Ainsi, nous aurions profité du fruit de votre analyse. Mais non! "Ayez plutôt un éclair de lucidité..." et rampez!

Je vous remercie d'avance, M. Guay.

Bien à vous, F. DIVINCENZO Longueuil

Y a-t-il du gaspillage dans les hôpitaux?

Monsieur Jean Bienvenu. Député du comté de Crémazie, Monsieur le député.

C'est en tant que représentant parlementaire de mon comté que je vous demande d'intervenir afin d'améliorer la situation actuelle dans le domaine de la santé.

J'aime ma province mais parfois il m'arrive de ne pas être fier d'être Québécois. On a beaucoup parlé de l'état lamentable dans lequel se trouve le domaine de l'éducation, mais celui de la santé ne se porte guère mieux. Pourtant personne n'a encore nié que la santé est le plus grand des biens.

Le principal objectif de l'assurance-hospitalisation ne devait-il pas être de faciliter l'accès aux soins hospitaliers à tous? L'hôpital et toutes les personnes qui y oeuvrent ne devraient-elles pas être au service des malades et favoriser leur meilleure santé? Or, il arrive que

de plus en plus depuis quelques années surtout, les institutions hospitalières deviennent de vastes machines où la santé trouve plus ou moins son compte, où le patient devient un numéro pour plusieurs et perd son statut d'être humain. Dans ce fatras administratif, le personnel hospitalier près des patients (infirmières, aides, etc.) mérite cependant notre admiration et notre reconnaissance pour son bon travail et son sens de l'humain.

Qui n'a pas entendu parler de patients qu'on renvoie à la maison en pleine hémorragie? Qui n'a pas entendu parler de personnes gravement malades qu'on n'a pas gardées en observation et qui sont décédées le jour même?...

Ce que j'ai vécu personnellement n'a pas été aussi grave pour ma santé mais peut être en relation directe avec les faits mentionnés ci-haut. J'ai dû subir récemment une

intervention chirurgicale mineure qui nécessitait seulement une journée d'hospitalisation. Or, on m'a admise à l'hôpital le jeudi alors que je ne pouvais pas être opérée avant le mardi suivant et que je n'avais ni examens ni traitements à recevoir. Erreur? Non, c'est ainsi dans la très grande majorité des cas: vous occupez une chambre quatre, cinq jours et même une semaine inutilement avant votre opération. Mais après, le nombre de jours prévus écoulés, bien portant ou mourant, vous devez quitter.

Et qui paye pour cela? Le patient d'abord, car s'il a une chambre privée, on lui en réclame quand même le coût et puis tant pis s'il avait des profits pour ces jours-là où il est confiné à l'hôpital. Des malades souffrants attendent, eux, d'avoir leur entrée et payent aussi tous les contribuables

dont les taxes et impôts sont ainsi utilisés.

Cet état de choses se retrouve dans tous les hôpitaux. On n'a qu'une réponse à toutes nos questions: N'y aurait-il pas un manque de coordination quelque part, des effectifs insuffisants dans un service et mal employés dans un autre? "C'est l'assurance-hospitalisation, c'est le gouvernement!"

Alors, dites-moi, monsieur le député, où est l'efficacité dans tout cela? Où est le souci des malades d'abord? Qu'est-ce que le gouvernement fait pour la santé des Québécois? Ce n'est pas tout de distribuer l'argent des contribuables aux hôpitaux; il faudrait aussi que cela soit fait dans des conditions qui n'en fassent pas une jungle déshumanisante ou la vie et la qualité de la vie ne triomphent pas toujours.

Jeannette BOUTIN Montreal

en bref

Alcoolisme et mass media

Je veux dénoncer l'hypocrisie de la société, qui consiste à encourager les gens à consommer de l'alcool au moyen de la publicité et des préjugés sociaux. Ce sont les alcooliques qui sont les premiers à se rendre compte à leurs dépens que c'est la société qui les invite subtilement à boire c'est elle qui s'empresse de les rejeter, parce qu'ils boivent trop.

Ainsi, vendredi dernier, le 1er août (premier coup) à l'émission de Michel Desrochers (cbf) entre 6h30 et 7h, c'est-à-dire à l'heure où le monde se prépare à aller travailler en pleine chaleur, j'ai entendu le météorologue, M. Alcide Ouellette faire de la propagande pour les tavernes. Il conseillait aux gens de s'installer dans une taverne à l'air climatisé pour se rafraîchir. C'est véritablement une invitation à boire surtout si l'on se souvient de la chaleur qu'il faisait cette journée-là.

Je crois que c'est une autre preuve que ceux qui font les mass media n'ont aucune idée de l'importance de l'impact qu'ils peuvent avoir sur la population.

Claude de CARAFFE, Pointe-aux-Trembles.

Les profiteurs de l'inflation

On sait que tout Canadien gagnant \$50,000, par année doit verser au moins \$10,000 en impôts à Ottawa et autant à Québec. Mais là ne s'arrêtent pas les montants perçus par ces deux gouvernements puisque, avec le \$30,000 restant il faudra encore payer la taxe fédérale sur tous les objets manufacturés, la taxe de vente provinciale, celle sur le tabac, sur les boissons alcooliques, sur le carburant, etc. De sorte qu'un autre \$10,000, sera ainsi soustrait par les gouvernements supérieurs. De là à conclure que ceux-ci souhaitent et favorisent l'inflation il n'y a qu'un pas, puisqu'ils en sont les seuls bénéficiaires.

Par conséquent, si les salaires exorbitants payés pour les constructions olympiques projettent le coût

des Jeux à \$1 milliard, on peut dire que le fédéral et le provincial, ensemble, se seront enrichis de \$500 millions, montant qu'ils n'auraient pu percevoir sans les olympiades. Alors, je ne vois pas pourquoi il ne verserait pas \$150 millions chacun pour en couvrir le "déficit"?

Roger BOURGAULT, Montreal.

La Baie James coûte cher

1,5 milliard pour la Baie James... sans emprunt! Pas difficile. Il n'y a qu'à augmenter les coûts de l'électricité et hypocritement rajouter des kw h à votre consommation. La preuve?

Prenez vos vieilles factures de l'Hydro et comparez-les à celles reçues dernièrement. Jugez vous-mêmes. La consommation des années 72, 73, 74 et 75 monte de 200 kw/h par an.

Or, vous consommez toujours les mêmes nombres de kw/h. Pas d'emprunt: mais ce seront des centaines de milliers de caves d'abonnés qui paieront ces travaux. C'est simple mais il fallait y penser.

Quant à ceux qui se ont félicités de ce financement sans emprunt, ou bien ce sont des gens qui rêvent ou bien ils sont de connivence avec ces "génies" qui vivent, comme dit Léon Bloy, du "sang des pauvres" et qui s'en gavent comme des porcs jamais repus.

L. ROLLAND, Montreal.

Honneur à cet étudiant

Félicitations à Pierre Chagnon, 18 ans, étudiant.

A-t-on jamais vu de tels traites à leur province, à leur langue et à leurs traditions? Nous sommes dans le "melting pot" fédéral et ce sont trois Canadiens français du Québec qui nous coulent.

Nous avons droit à notre culture catholique et canadienne-française. Nous avons droit à nos écoles et à nos universités dont la di-

rection nous échappe et nous trahit.

Nos journaux et nos artistes, — non pas tous, mais plusieurs, — écrivent et parlent un "joual" écœurant — excusez le mot; je ne l'aime pas, mais c'est le seul qui convienne. — un "joual" fricassé aux barbarismes, anglicismes et jurons. Quel avilissement!

Je voudrais 50 étudiants comme vous, Pierre, qui écriraient aux journaux dans le même sens.

Je veux que ma province demeure catholique et canadienne-française.

J.-Rosaire PAQUIN, prêtre, 80 printemps. L'Épiphanie, Qué.

Étatiser l'assurance automobile

J'ai lu avec intérêt l'article de Claude V. Marsolais et Michel Roessler sur l'assurance automobile. Je suis une victime de cette nouvelle façon d'agir des courtiers d'assurances. J'ai reçu au mois de juillet une lettre de la firme Poltras, Larue et Associés Inc., me disant textuellement ce qui suit:

"Après avoir fait l'étude de votre dossier, nous remarquons ne détenir que votre assurance automobile."

Dans les circonstances, nous aimerions savoir si nous pourrions être favorisés d'autres assurances dans l'avenir. Si c'est votre intention, veuillez nous en aviser immédiatement afin que nous puissions préparer votre renouvellement d'assurance automobile. Si non, veuillez être avisé, par les présentes, que nous serons dans l'impossibilité de renouveler votre assurance automobile à son échéance."

Je considère cette pratique comme du véritable chantage. Devant l'accroissement des coûts de l'assurance automobile et les pratiques déplorables des assureurs, je crois qu'il est temps que le gouvernement étatique l'assurance automobile. Comme nous avons un gouvernement dynamique, je pourrai donc assurer mon automobile au régime d'Etat pour l'année 1999.

Luc GERMAIN, Montreal.

On néglige les vieillards

Le Gouvernement à Ottawa est toujours le premier en ligne pour accuser d'autres pays de discrimination. Ceci est la politique générale qui s'applique aux Affaires étrangères.

Est-ce que cette politique s'applique aussi aux questions domestiques? Apparemment pas, puisque le Gouvernement fédéral est sur le point de promulguer un changement de loi qui ne permettrait plus à nos citoyens de plus de 65 ans de contribuer à l'assurance-chômage et d'en bénéficier.

Ce changement de loi a été "finement" expliqué par notre ministre des Finances.

La conséquence de cette déclaration hypocrite est d'éloigner encore plus des travailleurs toute personne de plus de 65 ans. Ceci est sûrement de la discrimination contre ces gens et demanderait un ajustement dans les plans de pension qui n'est pas proposé dans le futur immédiat.

Cette déclaration de monsieur Turner insulte l'intelligence des vieillards. Ceux-ci comprennent parfaitement ce qui se passe.

D'abord, les politiciens, ainsi que les fonctionnaires, reçoivent d'énormes augmentations à cause de l'inflation. Ceci ne s'applique pas à nos vieux qui sont déjà très vulnérables, ayant à vivre de revenus fixes, qui ont passé par deux guerres, une dépression mondiale, et sont maintenant victimes des faux pas du Gouvernement, en ce qui concerne les fonds d'assurance-chômage. Ainsi plusieurs d'entre eux se voient obligés de travailler pour exister.

Est-ce que cette discrimination est en rapport avec le "slogan" d'élection "Une société juste"? Sûrement pas. Ce n'est qu'un discours de politiciens. Cependant, l'homme de la rue connaît la différence entre les absurdités politiques et la vérité.

Que ce changement soit exécuté ou non, nos vieux ne l'oublieront pas et les libéraux se rendront compte à la prochaine élection que ces gens refusent d'être considérés comme quantité négligeable.

E. RUTHMNA, J. TIEMAN, Lachine, P.Q.

N'est pas médecin qui veut

La médecine, depuis des millénaires, a pris en charge de se pencher sur la détresse humaine et comme par le passé les médecins, grâce à leur savoir, continuent de recourir, de protéger et de sauver la vie si précieuse de leurs semblables: (ses frères).

Les temps ont changé. Mais les angoisses et les misères qui affligent notre terre restent toujours les mêmes. Les progrès et changements considérables ont permis à la médecine d'évoluer et lui permettent aujourd'hui d'accomplir l'incroyable et l'homme, profitant de ses bienfaits, vit plus longtemps.

La technique au service de la médecine contemporaine a continué à bouleverser des habitudes qui semblaient vouées à ne jamais changer et a contribué à obliger les médecins d'aujourd'hui à se tenir sur un pied d'alerte constant.

Depuis la dernière guerre mondiale, les changements se sont faits avec trop de rapidité et le médecin en face de tout ça sent son prestige perturbé, même menacé, s'interroge et se cherche. Il n'est plus seul avec ses responsabilités et doit continuer coûte que coûte sa mission; il doit travailler pour rester maître dans ses connaissances. Il demande son droit d'être consulté au sujet des changements préconisés par le gouvernement du Québec. Il entend conserver et défendre sa profession; il veut être consulté sur des questions qui risquent d'aller à l'encontre de son intérêt ou d'entraver sa liberté d'action.

Je ne suis guère une professionnelle, mais comme beaucoup de monde je m'intéresse à tous les problèmes qui touchent à la santé

et au bien-être de tous et chacun. Nombre d'améliorations ont été apportées et se sont avérées très importantes. Ici, dans la province, les soins médicaux sont prodigués à toute la population et cela sans distinction aucune, tout le monde est bénéficiaire.

Par contre, je pense qu'en échange de ces avantages majeurs il est possible que ces changements ne soient pas toujours à l'avantage des malades et risquent de créer l'impact qui fatalement aboutit à créer une critique malveillante de part et d'autre.

Il y a eu abus du côté de la clientèle et du côté des médecins.

Nous sommes heureux d'être soignés, si nécessaire, et nous continuerons de faire confiance à nos médecins. Les salaires qu'un médecin peut faire importe peu. Ses études sont longues et les responsabilités restent importantes. Mais n'est pas médecin qui veut et est-il souhaitable que les médecins restent ce qui a fait toujours leur renommée: des humanistes dont le travail est axé sur l'amour du prochain.

Ruth Ethel MICHEL Montreal.

S.V.P. LA PRESSE... (Text about sending letters to the newspaper)

SIROIS JEANS advertisement with prices for Wrangler, Lee, and GWG corduroy jeans, and contact information for 4 stores.

**REID**

(SUITE DE LA PAGE A 1)

rine Corporation of Canada Ltd., M. Thomas Paton McMillan, dans lequel cet homme d'affaires de Peterborough confirme indirectement le témoignage de M. Reid.

M. McMillan, hospitalisé depuis plusieurs semaines à la suite d'un accident de voiture, avait déclaré le 24 juillet dernier que le directeur des ventes de sa compagnie avait su de M. Garth Nelson, propriétaire de Leisureland Marine, à Kenora, que le gouvernement allait imposer une taxe de 10 p. cent sur les embarcations et les moteurs de 20 CV et plus.

Selon le président d'Outboard Marine, M. Nelson avait lui-même obtenu ce renseignement de M. John Reid, député de Kenora-Rainy River, "environ deux semaines avant la présentation du budget fédéral le 18 novembre 1974". ("The Gazette") a affirmé que M. Reid avait appris que cette taxe serait supprimée.)

Dans un affidavit daté du 31 juillet 1975, M. McMillan se dit "désolé d'avoir mêlé les questions" et que son directeur des ventes a plutôt appris, entre le budget du 18 novembre et la modification au budget en janvier 1975, que la taxe serait retirée sur les embarcations mais non sur les moteurs de 20 CV et plus.

C'est la thèse de M. Reid. Dans son budget de novembre, le gouvernement annonce cette taxe. Mécontentements dans le comté de Kenora-Rainy River, qui compte des fournisseurs et des constructeurs de bateaux. Ces derniers font connaître leurs réactions à leur député. Il tente d'en savoir plus long, non en exerçant des pressions, mais en communiquant avec des fonctionnaires.

C'est ainsi que M. Reid téléphone à des fonctionnaires des ministères des Finances et des Transports pour obtenir "des renseignements techniques". C'est-à-dire pour savoir de quelle façon la taxe de 10 p. cent serait appliquée. Tous les députés font cela lorsqu'ils défendent les intérêts de leurs commettants, dit-il.

Entre le dépôt d'un budget et l'application de ses principes dans les lois s'écoulent quelques semaines durant lesquelles députés et groupes de pression peuvent faire connaître leurs réactions au gouvernement. Il n'y a rien de représentable à cela en démocratie parlementaire, affirme M. Reid, et ce n'est pas à "The Gazette" mais au Parlement à changer cette coutume si on la trouve condamnable.

A quels fonctionnaires avez-vous parlé? insiste le député conservateur de York-Simcoe, M. Sinclair Stevens. M. Reid, qui s'est servi de l'annuaire du gouverne-

ment pour les joindre, ne se souvient plus de leurs noms; mais à la suggestion de M. Stevens, il écrit aux titulaires de ces ministères pour leur demander de faire enquête et retracer les fonctionnaires qui lui auraient parlé en novembre et décembre sur cette taxe.

Le député de Kenora-Rainy River obtient des renseignements techniques de fonctionnaires, sur un projet déjà connu, mais il n'exerce auprès d'eux aucune pression et obtient encore moins des informations secrètes, affirme-t-il.

Comme plusieurs députés de tous les partis, il ne se cache pas, en plus, pour faire savoir au ministre des Finances le plaisir que suscite dans sa circonscription l'application éventuelle de la taxe d'accise sur les bateaux et les moteurs. Il en parle à M. John Turner, qui ne lui donne toutefois aucune information.

Finalement, M. Reid, député depuis dix ans à la Chambre des communes, met bout à bout ces renseignements techniques et ses impressions, analyse l'orientation générale du gouvernement en matière d'énergie, suppute sur les chances des lobbies d'infléchir la décision du ministre, et porte son propre jugement.

Le 19 décembre 1974, six semaines avant que le projet de loi sur la fiscalité soit déposé à la Chambre, il écrit à un homme d'affaires de son comté que le gouvernement va probablement retirer la taxe de 10 p. cent sur les bateaux mais non sur les moteurs de plus de 20 CV. "J'ai porté un jugement, je n'ai obtenu aucune information confidentielle", insiste-t-il.

Le 23 janvier 1975, le ministre des Finances amende les dispositions du budget relatives à cette taxe. M. Reid avait eu raison.

C'est là sa version des faits. Contre-interrogé par les députés conservateurs au Comité des privilèges, il affirme que ses fonctions de secrétaire parlementaire du président du Conseil privé ne lui ont été d'aucun secours, qu'il ne fait qu'accomplir les tâches requises par son ministre, et que son poste ne lui permet pas de recueillir des renseignements confidentiels de nature fiscale.

Alors, pourquoi l'article du journal The Gazette? demandent les conservateurs.

M. Reid fournit la version suivante:

Le 6 mars 1975, en compagnie d'une quinzaine de députés de tous les partis, il étudie le Livre vert sur les conflits d'intérêts au Comité des privilèges et élections. Au cours d'un échange qui prend parfois des allures académiques, M. Reid défend la thèse du conflit d'intérêts possible.

Il soutient qu'une telle situation

pourrait exister pour un député qui obtiendrait des informations confidentielles et les communiquerait à certaines personnes pour qu'elles en profitent". M. Reid explique que les députés détiennent parfois des renseignements de cette nature, surtout lorsqu'ils jouent un rôle de critique officiel d'un ministère. Il fournit l'exemple de la taxe d'accise sur les bateaux.

Protestations des députés conservateurs au comité. On l'accuse de faire preuve de beaucoup d'imagination. "Je pense que 90 p. cent ou plus de ce que l'on appelle des informations confidentielles constituent des informations que les ministres souhaitent tout simplement éviter de publier, car elles risqueraient de leur valoir des commentaires défavorables", affirme M. Gordon Ritchie.

Le député conservateur de Okanagan-Kootenay, M. Howard Johnston, déclare même avoir annoncé "à beaucoup de personnes que le ministre supprimerait certainement cette taxe d'accise. Je l'ai fait sans disposer d'informations d'ordre confidentiel. C'était simplement une intuition (a good guess) de ma part".

Quelques mois plus tard, M. Reid reçoit un coup de téléphone d'un journaliste du quotidien The Gazette, Jacques Hamilton. Il fait une enquête sur les conflits d'intérêts possibles pour les députés et veut en discuter avec lui, M. Reid accepte.

Le secrétaire parlementaire du Conseil privé ne fait que reprendre, dans une forme différente, en la complétant ici et là, sa thèse du 6 mars devant le comité. Il donne l'exemple de la taxe de 10 pour cent sur les bateaux. Il déclare que l'action d'un groupe de pression avait permis de savoir six semaines à l'avance que cette taxe, prévue au budget, serait enlevée fin janvier 1975. Cela arrivait à tous les députés, dit-il.

Quelques jours plus tard, le journaliste le rappelle et l'interroge spécifiquement sur l'information qu'il a transmise dans son comté concernant la suppression de la taxe. M. Reid croit toujours que M. Hamilton enquête sur les conflits d'intérêts. Il en discute librement. Il déclare, au sujet de la taxe, qu'il a donné une opinion à ses commettants ("I gave it as my opinion").

Hier, au Comité des privilèges et élections, M. Reid rugissait:

"Il n'y a pas eu de fuite. Je n'ai obtenu aucun renseignement confidentiel, ni du bureau de M. Turner, ni d'ailleurs. Il ne s'agissait pas du budget mais d'une loi fiscale ultérieure. Je n'ai pas révélé de secrets, je n'ai fait que porter un jugement et donner une opinion. Un jeune journaliste qui écrivait un article comme celui de M. Hamilton serait immédiatement renvoyé!"

**Scrutin "truqué" à l'UIOVD: les leaders ne s'en font pas**

Selon le directeur canadien de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, M. Si Bresner, les accusations portées contre son syndicat depuis quelque temps proviennent d'"un esprit d'opposition que l'on retrouve partout dans le monde".

Considérant donc le phénomène comme normal, la direction de l'UIOVD, forte de 18,000 membres dans le grand Montréal, qui recevait hier matin les journalistes, a donc décidé de considérer la chose froidement et à toute fin pratique de ne pas engager le débat avec les journalistes et les syndiqués qui ont parlé de "pègre de la confection", de collusion avec les employeurs, etc.

Bien sûr, on a jugé que les quatre scrutateurs du vote d'aujourd'hui chez les tailleurs, qui ont tous quatre dénoncé à l'avance le scrutin, "n'ont pas été chics", qu'ils auraient dû at-

tendre "après" le scrutin pour dénoncer un vote qui, selon la direction du syndicat, se déroulerait sans anicroche. Mais on ne leur en veut pas, publiquement du moins, plus que cela. Aucune sanction ne sera prise contre eux et on ne cherchera même pas à les rencontrer et ils conservent leur fonction de scrutateur.

En un mot, les critiques avaient "le droit" de se faire entendre, cela prouve que le syndicat est démocratique, estiment les dirigeants de l'UIOVD. Quant aux accusations, ce n'est pas la première fois que l'on critique le syndicat, ni la dernière.

Quant au "malaise" constaté par les journalistes depuis peu, M. Bresner en a mis la faute surtout sur la série d'événements rocambolesques survenus en ce syndicat depuis le début du mois et on a préféré parler des difficultés rencontrées par l'indus-

trie du vêtement: bas salaires, main-d'oeuvre formée en grande partie d'immigrants et fort mobile, industrie en proie à l'invasion des importations asiatiques et aux créations de Paris et de New York, etc.

Tout ceci pour dire que le syndicat "faisait son possible" et qu'il est impossible pour lui de faire mieux pour ses membres. Bien sûr, cela ne signifie pas que M. Bresner, qui a tenu à ne parler qu'en français, même s'il l'a fait laborieusement, pendant toutes les deux heures qu'a duré la rencontre, est d'accord avec toutes les accusations contre son syndicat.

Mais il a réussi — avec son entourage — à créer un climat qui a fait qu'au sortir de la rencontre un journaliste s'est exclamé un peu ironiquement: "On a presque, honte de critiquer du si bon monde".

**CARVALHO**

(SUITE DE LA PAGE A 1)

cument, le local du Parti communiste dans la ville d'Arcos de Valdevez, à l'extrémité nord du pays, était la proie des flammes, après avoir été mis à sac par des manifestants, auxquels s'étaient joints de nombreux paysans venus dans la ville à l'occasion d'une foire.

Deux magasins qui se trouvaient dans le même immeuble ont également été incendiés et les policiers qui étaient sur place n'ont pu contenir la foule. Quand les militaires appelés en renfort sont arrivés, la foule empêchait les pompiers de combattre le feu.

En trois semaines, plus de 50 locaux des partis de gauche (PC et MDP) ont été attaqués au cours de manifestations qui ont fait une demi-douzaine de morts et une centaine de blessés.

Le projet Carvalho s'en prend également aux communistes, qu'il accuse d'"élitisme exagéré" et de "tentative de s'infiltrer aux postes clés dans le gouvernement", mais il reproche au MFA son attitude de "dépendance" et

de "négociation" vis-à-vis des "partis bourgeois".

"Cette attitude, affirme le document, a eu pour résultat de discréditer les militaires aux yeux des travailleurs".

Par ailleurs, s'en prenant au "document Melo Antunes", le plan du chef du Copcon affirme que les propositions des modérés en vue de freiner le virage à gauche du gouvernement "pourraient mener à la récupération et à la destruction de la révolution par la droite".

Que propose le général de Carvalho? Il propose un mouvement de masse au-dessus des partis et l'instauration d'un pouvoir ouvrier au sein duquel une place de choix serait faite aux organisations populaires de base, en vue de surmonter la crise.

Le "document Melo Antunes" dénonçait, certes, "les vagues idées populistes anarchisantes", mais les observateurs estiment que, compte tenu de la large adhésion recueillie au sein de l'armée par le document des Neuf, le général de Carvalho pourrait tenter de trouver un moyen terme entre ce document et son propre projet.

Par exemple, note-t-on, les deux documents condamnent la volonté dirigiste du PC et son infiltration dans l'appareil d'Etat et dans les médias d'information; les deux reconnaissent la nécessité d'une restructuration du pouvoir exécutif et du MFA; les deux invitent les dirigeants à tenir compte des conditions socio-culturelles du pays pour marquer le rythme de la révolution; et les deux s'entendent pour maintenir l'unité du MFA.

Par contre, alors que le document des Neuf se prononce pour le renforcement des liens avec la CEE, le projet d'alternative de gauche juge indispensable que le Portugal mette fin à sa dépendance vis-à-vis du Marché commun européen.

A moyen terme, toutefois, un compromis pourrait être trouvé, surtout que le projet Carvalho, tel qu'il a été publié, n'est, dit-on, qu'un document de travail.

Le fait qu'il ait pu circuler peut être interprété comme une invitation à la discussion.

**MONTS**

(SUITE DE LA PAGE A 1)

révélé qu'ils avaient reçu une quinzaine de mémoires depuis la publication, le 7 mai dernier, de l'avant-projet de règlement sur les carrières. Ces mémoires tendent tous à rendre ses dispositions moins sévères à l'endroit des exploitants. Ils ont été soumis par les "lobbies" de la construction des routes et du ciment, par les propriétaires des carrières et par certaines indus-

tries, notamment celles reliées à la fabrication de la chaux.

Les exploitants se plaignent surtout de la sévérité de la réglementation concernant la pollution par le bruit et par la poussière. Ils soulignent ainsi que, dans certains cas, les normes du bruit sont plus sévères pour les exploitants que pour la circulation dans les villages...

Il est clair que le ministère des Affaires municipales n'a pas considéré le critère d'esthétique régionale dans

le cas des montagnes de Saint-Bruno et de Saint-Hilaire. Les exploitations actuelles constituent, aux yeux de plusieurs observateurs impartiaux, des chances déplorables dont il faut arrêter la progression immédiatement. Des légistes estiment pour leur part que les ministères provinciaux impliqués, s'ils en avaient la volonté, pourraient avoir recours aux dispositions du code criminel, au titre des méfaits, pour avoir raison des responsables d'une si grande atteinte au milieu de vie québécois.

à 200 pieds de la Plaza Saint-Hubert

**LE ROI DU RADIO**

MONTREAL  
507, rue ST-ZOTIQUE,  
TROIS-RIVIERES,  
987, rue SAINT-MAURICE

**GRANDE VENTE D'ÉTÉ**

STÉREO SOUDESIGN

1/2 MILLION DE DOLLARS EN STÉREO À PRIX INCROYABLE

comprenant:

- Récepteur AM-FM stéréo Soundesign
- Tourne bande 8 pistes
- Tourne disque automatique
- 2 haut-parleurs de qualité

le tout pour **\$125**

25 DISQUES GRATUITS A L'ACHAT D'UN STÉREO

SUPPORT OPTIONNEL

110 watts IPP

**LLOYD'S**

STUDIO D'ENREGISTREMENT MAISON COMPLET

**\$248<sup>88</sup>**

Support optionnel

**LE ROI DU RADIO**

MONTREAL  
507 est, rue SAINT-ZOTIQUE  
270-3604

MISE DE CÔTE - CREDIT JUSQU'À 36 MOIS - PAIEMENT FACILE

**De l'eau au moulin de chacun!**

Pour qu'ils puissent jouer adéquatement le rôle vital qui leur revient au niveau de la collectivité, les lacs et cours d'eau du Québec doivent généralement rester libres d'obstacles et n'être modifiés qu'en cas de nécessité.

A cet effet, il est rappelé à tous les propriétaires riverains qu'ils ne peuvent, sans autorisation préalable, construire à des fins personnelles ou industrielles des installations empiétant sur le lit des cours d'eau.

L'observance de cette directive est sujette à différents modes de contrôle dont la patrouille aérienne. Nous ne pouvons apporter de l'eau au moulin de chacun qu'en considérant cet élément comme un bien collectif.

Toute demande d'autorisation relative à une intervention en cours d'eau doit être soumise à:

La Direction générale des eaux  
Ministère des Richesses naturelles  
1640, boulevard de l'Entente  
Québec G1S 4N6  
(418)

Gouvernement du Québec  
Ministère des Richesses naturelles

### Bronfman attend une preuve que son fils est vivant

YORKTOWN HEIGHTS (d'après AP et UPI) — En attendant de recevoir la preuve que son fils est sain et sauf, le milliardaire du whisky Edgar Bronfman continuait, hier, de recueillir la rançon de \$4.5 millions exigée par les ravisseurs tandis que le FBI faisait paraître dans trois quotidiens new-yorkais une annonce classée évitant, dit-on, les ravisseurs à prendre contact avec la famille Bronfman pour le versement de la rançon.

"Jack, rentre à la maison. Ta mère est très inquiète. Nous serons plus heureux à l'avenir. Fred Dollard", disait l'annonce publiée dans le New York Times, le Daily News et le New York Post.

La famille Bronfman et le FBI ne veulent toujours pas commenter l'affaire, ni d'ailleurs les rapports de presse faisant état de la rançon exigée et du fait que le jeune homme de 21 ans aurait été enterré vivant avec suffisamment d'eau et d'air pour demeurer en vie durant 10 jours.

#### Un message

La station radiophonique WINS, de New York, a cependant rapporté que la famille avait reçu hier une bande enregistrée contenant un message du jeune Samuel Bronfman, mais à la luxueuse résidence familiale de Westchester County, l'une des banlieues les plus cossetées des Etats-Unis, les représentants d'Edgar Bronfman ont refusé de répondre aux questions de la cinquantaine de journalistes massés devant l'entrée.

On a par ailleurs appris hier qu'Edgar Bronfman a obtenu une licence de mariage, le 5 août dernier, soit quatre jours avant l'enlèvement de son fils, en vue d'épouser une Anglaise de 25 ans, Mlle Georgiana Eileen Webb. L'adresse de Mlle Webb indiquée sur la licence est celle de l'appartement de Bronfman à Manhattan.

Bronfman, qui est âgé de 46 ans, a été marié deux fois. Sa première femme, Ann Margaret Loeb, mère de Samuel, obtint le divorce en octobre 1973, et son deuxième mariage, avec Lady Caroline Townsend, fut annulé en novembre dernier, après que Bronfman eut allégué la non-consommation du mariage.

Samuel Bronfman fut porté disparu samedi dernier, après qu'il eut téléphoné à son père pour lui dire qu'il avait été enlevé par trois hommes masqués.

Peter Kaufman, 21 ans, de Purchase, dans l'état de New York, qui se décrit comme l'ami le plus intime du jeune Bronfman, a pour sa part rejeté hier l'hypothèse selon laquelle Samuel ait pu être victime d'une plaisanterie. Il a par ailleurs qualifié de "ridicule" la théorie selon laquelle, tout comme la riche héritière californienne Patricia Hearst, Samuel Bronfman s'est joint à quelque organisation radicale.

### Bois-des-Filion

## Le pont rouvre ce soir

Les citoyens de Bois-des-Filion peuvent dormir tranquilles! Le pont Athanase-David qui les relie à Laval redeviendra accessible à la circulation automobile dès ce soir.

Toutefois, son existence demeure précaire puisque sa structure métallique ne peut plus souffrir aucune vibration de sorte que les camions et véhicules lourds qui s'y aventureront devront circuler à une extrême lenteur.

Selon le maire Pierre Côté de Bois-des-Filion, qui affrontait hier soir une assemblée de quelque deux cents citoyens mécontents devant l'éventualité d'une fermeture définitive du pont, son espérance de vie devrait se situer entre 10 et 15 ans... à la condition qu'il tienne bon jusque là!

Le vieux pont qui a été conçu pour les besoins des années 1930 ne peut plus supporter l'usure des ans car un de ses piliers s'est affaissé de 3 pieds, il y a deux semaines.

Le gouvernement provincial qui en est le propriétaire a dû en interdire l'accès afin d'entreprendre des réparations urgentes au coût de \$40.000.

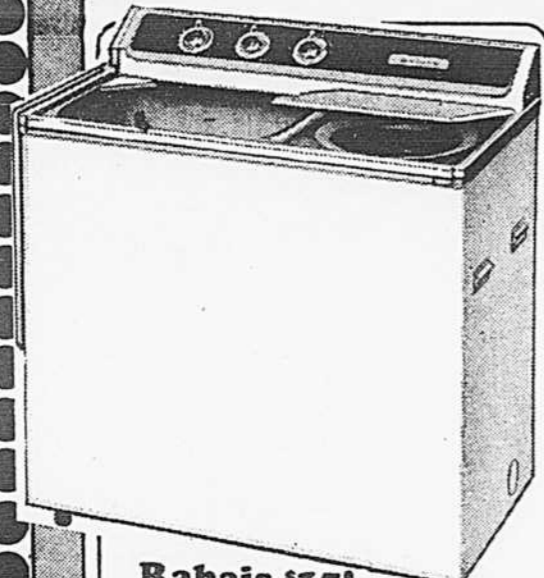
# GIGANTESQUE SOLDE



ACHATS SPÉCIAUX

SPÉCIAUX POUR LES ACHÉTEURS MATINAUX

Nous faisons des réductions importantes sur une sélection de meubles et d'appareils électroménagers! Cette fin de semaine jusqu'à 5 h p.m. samedi



Rabais '15! SANYO LAVEUSE/ESSOREUSE CUVES JUMÉLES

Prix rég. 199.99 **184<sup>99</sup>**

Laveuse/essoreuse côte à côte, toutes deux minuscules! Roulez-les dans un coin pour le rangement. Lave jusqu'à 6 lb. de linge et l'essore.

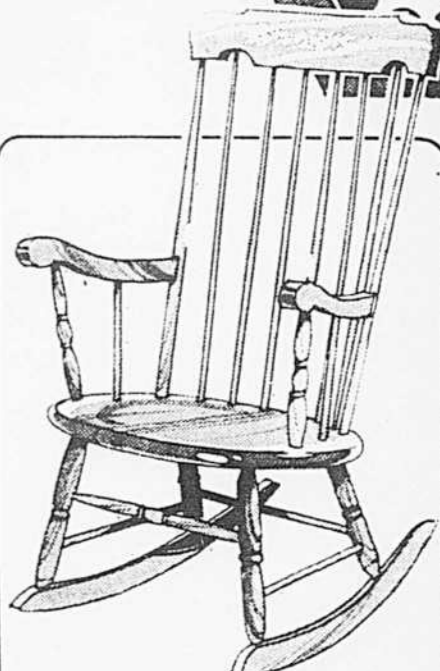


Rabais \$100! Spécial sensationnel 5-pces mobilier dinette à chaises pivotantes

Notre prix rég. 299.99

**199<sup>99</sup>**

Élégance et durée caractérisent ce superbe mobilier! Table ronde 42" avec dessus en verre fumé, base en chrome lustré. 4 chaises recouvertes de vinyl blanc, sièges généreusement coussinés et dossiers en acrylique. Faites vite, c'est un achat à ne pas manquer!



ARTICLE BRISE-GLACE VEND. 9h A.M.

Berceuse Coloniale **29<sup>99</sup>** comptant & emportez type Boston

Donnez une touche douillette à votre foyer! Construction de bois dur aspect érable, siège contour pour plus de confort, haut dossier à barreaux fuselés. Tant qu'il y en aura... venez tôt!

DERNIER JOUR SAMEDI

La vente finit samedi à 5 h p.m. tapant!

Nous aimons mieux vendre POUR MOINS CHER que de payer le coût d'entreposage

Magasinez jeudi et vendredi jusqu'à 9 h p.m. Samedi de 9 h a.m. à 5 h p.m.

Vous y verrez des milliers de dollars en meubles et appareils électroménagers de marques réputées. Articles de séries discontinuées, exemplaires uniques — en nombre limité — à prix réduits qui ne pourront être répétés!

32 PIÈCES DOIVENT ÊTRE VENDUES!

Rabais '40!

Cuisinières Inglis 30"

Avec minuterie automatique et rôtisserie

Prix rég. 309.99 VENTE-SOLDE

Panneau de contrôle de luxe. Grand hublot dans la porte du four et éclairage. **269<sup>99</sup>**

48 PIÈCES DOIVENT ÊTRE VENDUES!

Rabais \$51.11! ENSEMBLES KING KOIL

Matelas grandeur 'Queen' et sommier-tapissier assorti

Prix rég. 159.99

Meilleur, plus grand, plus reposant... tout confort! 60" de largeur **108<sup>88</sup>**

10 PAIRES DOIVENT ÊTRE VENDUES!

Laveuse & sècheuse

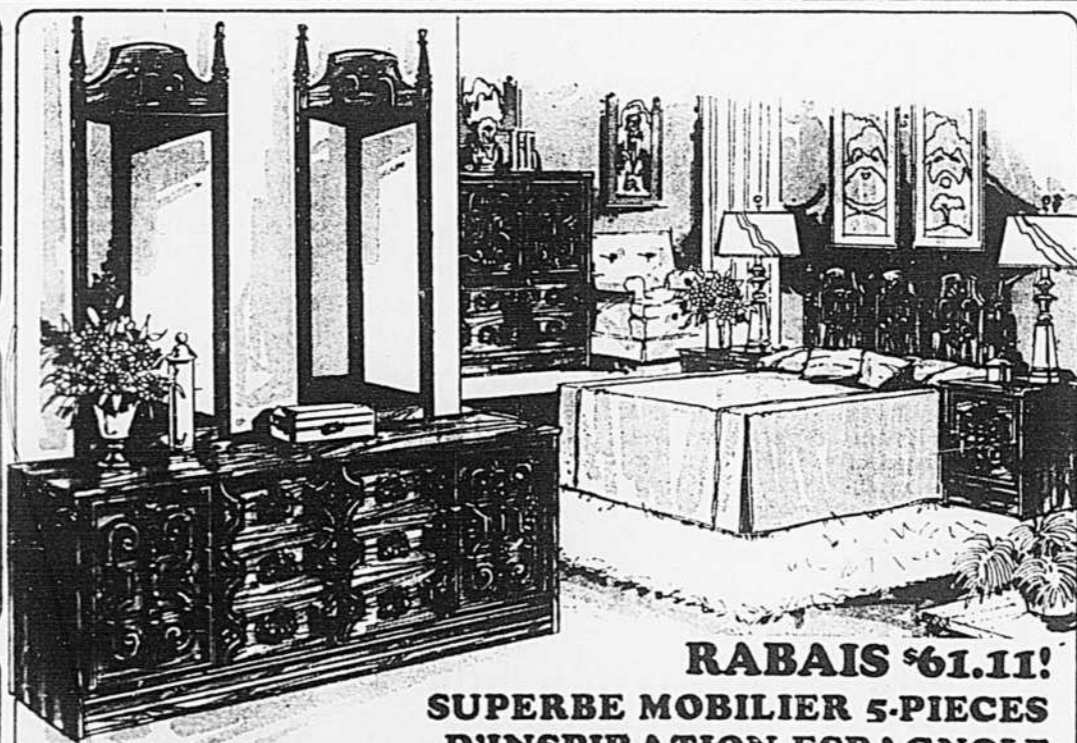
Westinghouse 18 lb

De construction très robuste avec séchage automatique

Prix de vente 649.98

**\$65** DE MOINS

Modèles No. LA580 DE580



RABAIS \$61.11!

SUPERBE MOBILIER 5-PIÈCES D'INSPIRATION ESPAGNOLE

**388<sup>88</sup>**

Pour la chambre à coucher—bureau triple 9 tiroirs, 2 miroirs verticaux encastrés, commode 5 tiroirs, élégant dossier grandeur 'queen' pour matelas 54" ou 60".

Notre prix rég. 449.99

CLIMATISEURS

En exemplaires uniques, modèles courants, capacités diverses

**20% DE MOINS**

Grand choix à chaque magasin. Venez tôt pour un meilleur choix!

23 PIÈCES DOIVENT ÊTRE VENDUES!

Rabais '50! Soundesign console stereo

transistorisée à 100%

Prix rég. 299.99

Avec magnétophone/lecteur 8 pistes intégrés. Complet avec 2 micros. Faites vos propres enregistrements! **249<sup>99</sup>**

VENEZ, VOUS DECOUVRIREZ DES AUBAINES SENSATIONNELLES SUR DES CENTAINES D'ARTICLES NON ANNONCÉS—MAINTENANT JUSQU'À 5 h. P.M. SAMEDI

Certains articles peuvent être déjà vendus.



FINANÇEMENT SUR LES LIEUX AUCUN COMPTANT  
Notes: "Notre prix régulier" est le prix affiché sur notre marchandise dans les magasins de notre chaîne.  
Ouvert jeudi et vendredi de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h.  
Brossard 465-1410  
St-Léonard 254-9986  
St-Laurent 334-9304



1 1875 Panama, à Brossard

2 6875, est Jean Talon, St-Léonard

3 3400 Côte Vertu, St-Laurent

# L'Enfant Terrible Bad Boy

## Tout peut maintenant se produire sur l'échiquier politique argentin

Rentré il y a quelques jours d'un séjour en Argentine, le journaliste de LA PRESSE, Pierre Saint-Germain, a passé en revue, dans une série d'articles dont voici le dernier, divers aspects de la problématique argentine: le terrorisme, l'économie, le péronisme en tant que phénomène politico-mystique. Dans l'article publié lundi dernier, d'ailleurs, dans une phrase, où une erreur faisait dire que "le péronisme a fait des centaines de victimes", les lecteurs attentifs auront compris qu'il fallait lire "le terrorisme". Dans ce dernier article, Pierre Saint-Germain décrit le complexe échiquier politique du pays.

**Y AURA-T-IL une intervention militaire de droite? La présidente Isabel Peron démissionnera-t-elle? Les Argentins se posent ces questions depuis le début, en juin dernier, de la crise politique, économique et sociale qui ébranle le pays. Beaucoup sont portés à répondre oui dans les deux cas.**

par Pierre SAINT-GERMAIN  
envoyé spécial en Argentine

A Buenos Aires, il y a une dizaine de jours, divers milieux ne cachaient pas leur crainte d'un coup des Forces Armées. Le terrorisme, aussi bien d'extrême gauche que d'extrême droite, s'intensifiait. L'agitation sociale se repandait dans les entreprises et menaçait de descendre dans la rue.

### Trois factions militaires

Le fait qu'un colonel détienne le ministère de l'Intérieur, dans le nouveau gouvernement formé lundi dernier, montre bien que les Forces Armées passeront à l'action si la situation continue à se détériorer, comme on le prévoit.

Un général à la retraite, arrêté en 1952 et condamné à la prison pour avoir conspiré contre le régime péroniste de l'époque, m'a as-

suré que les militaires se divisent en trois groupes:

1 — Ceux qui veulent en finir non seulement avec le gouvernement, mais aussi avec le système actuel qu'ils considèrent comme le plus néfaste de l'histoire de l'Argentine. Ce groupe pourrait éventuellement constituer la majorité.

2 — Ceux qui cherchent l'appui des syndicats pour renverser le gouvernement. C'est le groupe le plus réduit.

3 — Ceux qui sont légalistes et qui cherchent à éviter à tout prix l'intervention des Forces Armées.

### La place de l'armée

La probabilité d'une intervention militaire est inscrite dans l'histoire, m'expliquait un vieux professeur. "Dans ce pays, soulignait-il, on ne gouverne pas contre l'armée, qui se croit depositaire de la légitimité nationale."

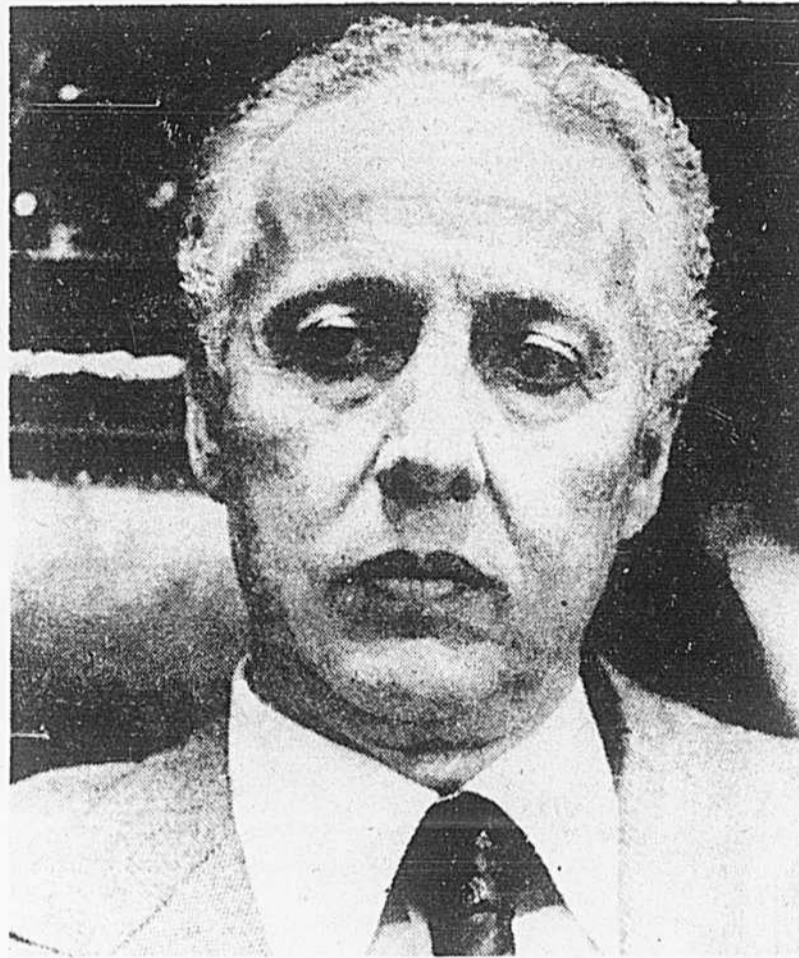
On comprend alors que les différents éléments à l'oeuvre sur la scène argentine se disputent la faveur des militaires.

La Confédération générale du travail jouit d'un grand prestige au sein des Forces Armées", m'a dit le porte-parole de cette centrale qui compte plus de trois millions d'adhérents et est dirigée par les péronistes modérés, sinon de droite. "La CGT sait que les Forces Armées ont une place très précise à occuper et un important rôle à jouer dans la lutte pour la libération et la reconstruction nationale", ajoutait-il.

Au Parti communiste, on est peu plus nuancé.

### Guerre civile possible

"Les Forces Armées en Argentine n'ont pas de tradition constitutionnaliste, m'y a-t-on précisé. Depuis 1930, il y a eu de nombreux gouvernements militaires. Mais, ces derniers temps, il semble se produire un changement sensible au sein des Forces Armées. Un général a récemment fait des déclarations qui constituent une véritable autocritique. Le PC a eu de nombreux contacts avec les chefs militaires, à tous les niveaux et dans tout le pays. Pour qu'il y ait une profonde révolution en Argentine, il faut au moins qu'une bonne



Italo Luder: son rôle est de redorer le blason du péronisme divisé, menacé.

partie des Forces Armées soit avec le peuple."

Si un coup d'Etat militaire de gauche est exclu, une boucherie d'extrême droite, comme celle qu'a connue le Chili en 1973, semble improbable. Toutefois, certains militaires ne rejettent pas complètement la possibilité d'une guerre civile si les Montoneros, organisation péroniste d'extrême gauche, clandestine et armée, et l'Armée révolutionnaire du peuple (ERP), marxiste-léniniste, "décident de la déclencher".

Le général que j'ai interviewé précise avoir appris des services de renseignements des Forces Armées que les Montoneros et l'ERP

disposent ensemble de plus de 30.000 hommes et pourraient avoir l'appui de 200.000 à 300.000 combattants venant d'autres pays d'Amérique latine. Selon les observateurs indépendants, de telles assertions paraissent plus fantaisistes que réelles.

La majorité de l'opinion publique estime qu'une éventuelle intervention des Forces Armées viserait principalement au rétablissement de l'ordre, mais n'entraînerait pas nécessairement la formation d'un gouvernement militaire.

La dernière dictature botée et casquée, celle de 1966-73, a échoué. Les Forces Armées ne sont pas tentées de recommencer cette expérience qui a finalement abouti au retour du péronisme, rappelle-t-on. Cette fois, les généraux préféreraient rester dans l'ombre d'un gouvernement qu'ils manipuleraient.

### L'erreur d'Isabel

Et que deviendrait Isabel dans une telle éventualité?

— Il n'est pas nécessaire qu'elle parte, répète-t-on à gauche et à droite, à condition qu'elle dirige vraiment, puisque l'Argentine est dotée d'un régime présidentiel.

Mais à peu près tout le monde ajoute:

— Isabel n'est qu'un symbole. Cette ex-danseuse de folklore est bien gentille, mais elle n'est pas faite pour jouer le rôle que Peron lui a confié.

L'autocensure que pratiquent presque tous les journaux argentins ne leur permet pas de rapporter ces choses d'une façon aussi crue, mais les journalistes confient en

privé qu'Isabel ne se rendra probablement pas jusqu'à la fin de son mandat, en 1977. Ce qui ne l'a pas aidé, font-ils observer, c'est la confiance qu'elle a mise en M. Jose Lopez Rega, charlatan qui s'imposa comme l'homme fort du régime et le fit glisser à l'extrême droite.

### Le rôle de M. Luder

Si la présidente se retirait, pour raisons de santé ou autres, c'est le président provisoire du Sénat, M. Italo Luder, qui lui succéderait. M. Luder a été élu à ce poste en dépit de l'hostilité d'Isabel. Elle voulait que la présidence du Sénat demeure vacante. Son successeur au poste de chef de l'Etat — en cas de démission, décès ou empêchement — aurait alors été M. Raul Lastiri, gendre de M. Lopez Rega, qui était président de la Chambre des députés. Mais cet épisode est terminé: la "clique Rega" — comme on l'appelle — a été éliminée et M. Lastiri a dû démissionner.

La tâche de M. Luder est de redorer le blason du péronisme. Il jouera de prudence et d'habileté d'ici aux élections générales de 1977. En 1973, Peron a été élu avec plus de 60 p. cent des voix, mais cette victoire est attribuable à un conglomérat des plus hétéroclites: gauche et droite péronistes, gauche marxiste, gauche chrétienne, etc. Or, ce conglomérat s'est effrité avec le péronisme, lequel ne représente probablement pas plus du tiers des électeurs.

### Les chances des radicaux

A la Chambre des députés, le Front justicialiste de libération (FREJULI) détient 147 des 242 sièges. Il s'agit d'une coalition composée du Parti justicialiste (c'est-à-dire péroniste), du Mouvement de l'intégration et du développement (Parti néo-capitaliste inspiré par l'ancien président Arturo Frondizi) et des chrétiens populaires. L'Union civique radicale, avec 51 députés, est le principal parti d'opposition. Il en est de même au Sénat, où le FREJULI occupe 44 des 69 sièges comparativement à 12 pour l'UCR.

M. Ricardo Balbin, un vieux de la vieille, est le leader du Parti radical. Il a été longtemps au pouvoir. Située au centre de l'échiquier politique, certains disent même au centre-gauche, cette formation s'appuie sur les classes moyennes, la petite bourgeoisie. Les radicaux ont traditionnellement défendu les droits et les libertés démocratiques. Cependant, ils ont toujours évité le problème agraire, car une importante partie de leur clientèle se compose de propriétaires fonciers. La tendance de gauche au sein de l'UCR s'appelle le Mouvement de renouvellement et de changement. Elle est animée par M. Raul Afonsin.

Par suite de l'usure du péronisme, les radicaux — qui ont recueilli près de 25 p. cent des voix en 1973 — pourraient donc arriver en tête aux élections de 1977... si d'ici là l'Argentine ne tombe pas sous une nouvelle dictature militaire.

## Un contraste flagrant à la biennale de la francophonie

# Deux jeunes Acadiens: On se sent rejetés par le Québec et l'Acadie

par Lysiane GAGNON  
envoyée spéciale de LA PRESSE

CHICOUTIMI — Roger Savoie, 34 ans, avocat, Acadien, Micheline Savoie, 32 ans, documentaliste, Acadienne. Aucun lien de parenté. Le premier vit et travaille au Nouveau-Brunswick. La seconde s'est exilée au Québec. Tous deux assistent aux travaux de la biennale de la francophonie canadienne, et, par rapport à la moyenne des délégués des minorités, ils sont, ma foi, fort jeunes... Et leurs propos forment un effet de contraste flagrant avec les envolées laborieuses optimistes des survivants des minorités de l'Ouest.

Comme la plupart des délégués des minorités françaises, leur séjour à Chicoutimi est défrayé par le papa-gâteau qui est à Ottawa, ou par le petit cousin qui est à Québec. (Ottawa verse \$50.000 à la biennale, et Québec, \$75.000.) Les gouvernements des provinces anglaises n'ont pas versé un sous à cette rencontre entre francophones du Canada. L'Ontario et les Maritimes y sont allés chichement, en consentant tout au plus à offrir une petite réception privée à leurs propres ressortissants.

Des quatre provinces de l'Ouest, pas un mot, pas un sou. "Et d'ailleurs, dit un porte-parole du Manitoba, on n'a rien demandé à notre gouvernement... S'il avait versé quelque chose, la somme aurait été prise à même les budgets de l'enseignement en français, — et cet argent-là, nous en avons besoin chez nous!"

Même insatisfaction chez les Acadiens: "Les délégués les plus progressistes, dit Roger Savoie, sont bien conscients que la subvention du fédéral à la biennale provient des crédits réservés aux associations des minorités. Tout ce que la biennale peut nous apporter, c'est l'occasion de créer quelques liens avec d'autres minorités pour pou-

ser dans le dos du fédéral, qui, depuis qu'il a vu que la promotion des minorités francophones n'est pas rentable électoralement, a considérablement ralenti son action. Mais c'est un genre de front commun difficile à créer: il y a autant de différences entre les Acadiens et les Franco-Ontariens qu'entre les Québécois et les autres..."

### Bien peu pour notre allégeance

"Depuis plusieurs années, dit Me Savoie, je préfère traiter avec les péquistes. Ils sont aussi sympathiques aux Acadiens que les fédéralistes, mais au moins avec eux on sait à quoi s'en tenir, ils n'essaient pas de nous conter des histoires. Depuis 1960, j'ai fait tout le trip des deux nations... et qu'est-ce que ça donne, le fédéral? Un petit peu d'aide financière, et puis Radio-Canada, dont la production locale est minime. C'est une présence francophone, mais ce n'est pas une présence acadienne. C'est bien peu pour acheter notre allégeance. Si le fédéral veut nous acheter, ajoute-t-il avec un sourire doux-amère, qu'il paie plus cher... Et au lieu de défrayer les cours de français des fonctionnaires fédéraux de Moncton, qu'il fasse vivre le journal "L'Évangéline".

— Parmi les anciennes de ma classe de philo II, dit Micheline, il y en a 12 sur 14 qui sont maintenant au Québec. Les 12 sont séparatistes.

Moi aussi, dit Savoie, je me suis souvent demandé si je ne devrais pas aller vivre au Québec. Chaque fois que je me pose la question, je deviens enragé et je reste. J'ai un frère qui est parti. Il est péquiste. Je ne le vois pas comme un lâcheur, je le comprends... Pourquoi je reste? Parce que pendant plusieurs années, j'ai eu le goût de me battre. Aujourd'hui je suis fati-

gué. Ce sont plutôt des liens humains qui me rattachent à l'Acadie."

— Quand je retourne au Nouveau-Brunswick, dit Micheline, je retrouve mon accent au bout de trois jours... Mais je ne me sens plus Acadienne. Ni Québécoise, d'ailleurs. Tu n'es jamais entièrement séparatiste quand tu es Acadienne. Tu es déchirée, tu as toujours peur... On se sent parfois rejeté et par le Québec et par l'Acadie."

— C'est ça qui arrive à Edith Buttler (la chanteuse acadienne la plus connue), dit Savoie. Elle n'a pas été invitée à la Chant'Août parce qu'elle n'est pas Québécoise, dans leurs soirées parce qu'elle et les Acadiens n'ont pu l'inviter coûte trop cher et qu'elle a réussi ailleurs. Les seuls qui peuvent se la payer, maintenant qu'elle est connue, ce sont les Anglais — la Chambre de Commerce de Moncton... Ils voulaient faire une "Acadian Night".

— Ça la fait pleurer, Edith, dit Micheline. Elle a signé un contrat qui est à rédiger en français, elle ne savait pas. Cette fille-là, elle ne vit que pour l'Acadie. N'empêche que chaque année, Edith était au "Frolic" (mot acadien qui signifie "grosse fête"), et que cette année, elle chante pour les Anglais.

— Cette année, reprend Savoie, on a fait venir un chanteur acadien de Louisiane. En l'écoutant on se sentait comme les Québécois devant les Acadiens, on ne comprenait pas son langage...

— L'éternel complexe, dit Micheline... Les Français vis-à-vis les Québécois, les Québécois vis-à-vis les Acadiens, les Acadiens vis-à-vis les Louisianais... La fête des frolics, c'est un grand festival dans toute l'Acadie. Cette semaine, c'est le festival de Caraquet...

Elle se tourne vers Savoie: "C'est là qu'on devrait être..."



Isabel Peron: résistera-t-elle aux pressions jusqu'à la fin de son mandat, en 1977? Plusieurs disent que non.

## La longue attente dans les camps

**C'EST TRES bien ici, mais on ne peut sortir: pour beaucoup de réfugiés sud-vietnamiens arrivés voici maintenant trois mois à Camp Pendleton, l'attente commence à être longue.**

Le placement de ces réfugiés, tant aux Etats-Unis qu'à l'étranger, semble en effet s'effectuer moins rapidement et moins facilement que prévu. D'où une certaine impatience qu'ils évitent cependant d'exprimer trop ouvertement.

Le problème est que nous n'arrivons pas à trouver suffisamment de familles ou d'organismes prêts à accueillir ou à parrainer des réfugiés, déclare M. Nicholas Thorne, coordonnateur civil du plus grand des quatre centres d'hébergement créés aux Etats-Unis pour les Sud-Vietnamiens.

En outre, le transfert de ces réfugiés vers d'autres pays paraît se heurter à une certaine lenteur administrative et les responsables américains ont du mal à trouver de nouvelles terres d'asile.

Plusieurs pays d'Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Colombie) se sont déclarés prêts à recevoir des réfugiés. Mais parmi les pays d'Afrique francophone, seul le Gabon a pour le moment répondu favorablement.

M. Thorne manifeste un certain étonnement à cet égard mais se déclare en revanche satisfait des efforts déployés par le gouvernement canadien. Camp Pendleton est le seul centre d'où partent les réfugiés vers le Canada (environ 1.600 depuis trois mois). Beaucoup cependant hésitent à s'y rendre en raison de la rigueur du climat.

La grande base militaire californienne abrite encore quelque 15.000 réfugiés. A l'heure actuelle, la moyenne des départs s'établit aux environs de 300 par jour et les responsables du camp espèrent le fermer dans le courant du mois d'octobre. Mais il faut que des arrangements se manifestent en plus grand nombre, sinon cette fermeture pourrait être retardée.

Au total, sur près de 120.000 réfugiés sud-vietnamiens arrivés aux Etats-Unis, quelque 50.000 attendent toujours d'être réinstallés. Les autres centres d'hébergement se trouvent à Fort Chaffee, en Arkansas (20.000), où s'est rendu dimanche dernier le président Ford, à Eglin, en Floride (3.000) et à Fort Indian-town Gap, en Pennsylvanie (12.000).

S'ils se montrent impatients d'en sortir, les réfugiés, néanmoins, sont dans l'ensemble satisfaits des conditions de vie à Camp Pendleton, en dépit de l'exiguïté des tentes qui les abritent.

Les problèmes de nourriture surgis le premier mois ont maintenant disparu et aucun autre incident n'a pour le moment été signalé.

Nous sommes très bien ici et les conditions sont très favorables, déclare en bon français, Tran Huu Ich, qui était astrologue à Saïgon. Il s'empresse cependant d'ajouter qu'il faut laisser la place et qu'il ne comprend pas pourquoi le gouvernement français n'a toujours pas répondu à sa demande de visa, présentée il y a trois mois.

"C'est quand même un peu une prison ici et j'aimerais partir assez vite mais je ne sais pas encore très bien où aller", dit un autre réfugié qui préfère garder l'anonymat.

Pourtant, la presse américaine a fait état d'une certaine "camp-nite", néologisme appliqué aux réfugiés qui hésitent à quitter les centres d'hébergement pour être réinstallés.

Effectivement, précise un responsable du camp, quelques-uns paraissent se contenter de leur sort et, surtout ceux qui ne parlent pas anglais, ont peur de quitter leurs compatriotes pour affronter un monde qu'ils ne connaissent pas.

Les cours d'anglais organisés dans le camp sont suivis avec application. Ils sont fantastiques estime un professeur qui vient tous les jours de Los Angeles enseigner bénévolement aux réfugiés les rudiments linguistiques nécessaires à la vie de tous les jours.

Dans le camp se trouvent encore une trentaine de Vietnamiens qui ont demandé à être rapatriés dans leur pays et vont être transférés vers Guam où près de 3.000 de leurs compatriotes attendent la permission des autorités de Saïgon. Mais ils se montrent très discrets et refusent de parler aux journalistes.

En revanche, Prum Sokha ne fait aucun mystère de son désir de retourner au Cambodge, "pour servir mon pays et être Cambodgien au Cambodge", précise-t-il. Pilote stagiaire d'hélicoptère en Alabama au moment de la prise de Phnom-Penh par les Khmers rouges, il s'apprête à partir vers la France d'où, espère-t-il, il lui sera sans doute plus facile de rentrer dans son pays.

"L'article sur Giguère ou la porte..."  
**Sentence suspendue à Michèle Sénécal**

C'est sous la menace de congédiement que le journaliste à potins Michèle Sénécal écrit des faussetés sur le compte de Réal Giguère, dans l'édition du 23 novembre de l'hebdomadaire "Gala des artistes".

Tel est l'aveu qu'elle a fait, hier, en Correctionnelle, devant le juge en chef André Fabien, peu après avoir admis sa culpabilité à une accusation de libelle diffamatoire, plaider qui lui valut d'être condamnée à une sentence suspendue de trois ans.

Mlle Sénécal, qui témoignait avant les représentations précédant la sentence, expliqua au Tribunal que sa patronne lui avait donné l'ordre d'écrire cet article sur Réal Giguère. Interrogée plus à fond par son avocat, elle devait admettre qu'elle n'avait pas le choix: c'était l'article sur Giguère ou la porte...

Elle profita de cet interrogatoire pour s'excuser publiquement du tort qui fut causé à Réal Giguère par la publication de son article.

Dans sa condamnation, le juge Fabien affirma qu'il fallait tenir compte "du partage des responsabilités et qu'on devait aussi prendre en considération les excuses de Mlle Sénécal". "J'hésitais entre une libération conditionnelle et une sentence suspendue, a-t-il dit, mais je pense que cette dernière sera plus adéquate et que tout cela servira de leçon."

Par ailleurs, le juge Fabien a fixé au 16 septembre prochain l'instruction de la patronne de Mlle Sénécal, Hélène Fontayne, qui est également poursuivie en libelle diffamatoire par Réal Giguère.

Mlle Fontayne, qui est copropriétaire de l'hebdomadaire ou travaillait Jacques Matti, devait être représentée par Me Raymond Daoust, mais ce dernier, apparemment, ne serait pas libre avant le 27 octobre.

Se ralliant à l'objection formulée par le procureur de Giguère, Me Franklin Shoofey, le juge Fabien demanda aux parties d'être devant la Cour le 16 septembre afin que cette cause s'instruise dans les plus brefs délais.

**Meurtres de 4 enfants: Threinen comparait**

SASKATOON (UPI, CP) — Un chauffeur de camion de 27 ans, David William Threinen, a comparu hier en Cour de magistrat, à la suite de la découverte des corps décomposés de quatre enfants.

Threinen a été accusé de meurtre simple relativement à la mort de deux des quatre victimes, dont l'âge variait entre 7 et 12 ans. Selon la police, deux autres accusations de meurtre seront portées la semaine prochaine.

Les corps des quatre enfants avaient été découverts mardi soir par la police, qui s'est refusée à fournir plus de précisions, se contentant de dire qu'elle avait reçu certaines informations qui l'avaient menée aux victimes.

Threinen est pour l'instant accusé du meurtre de Robert Grubestic, âgé de 10 ans, et de Dahrllyne Cranfield, 12 ans.

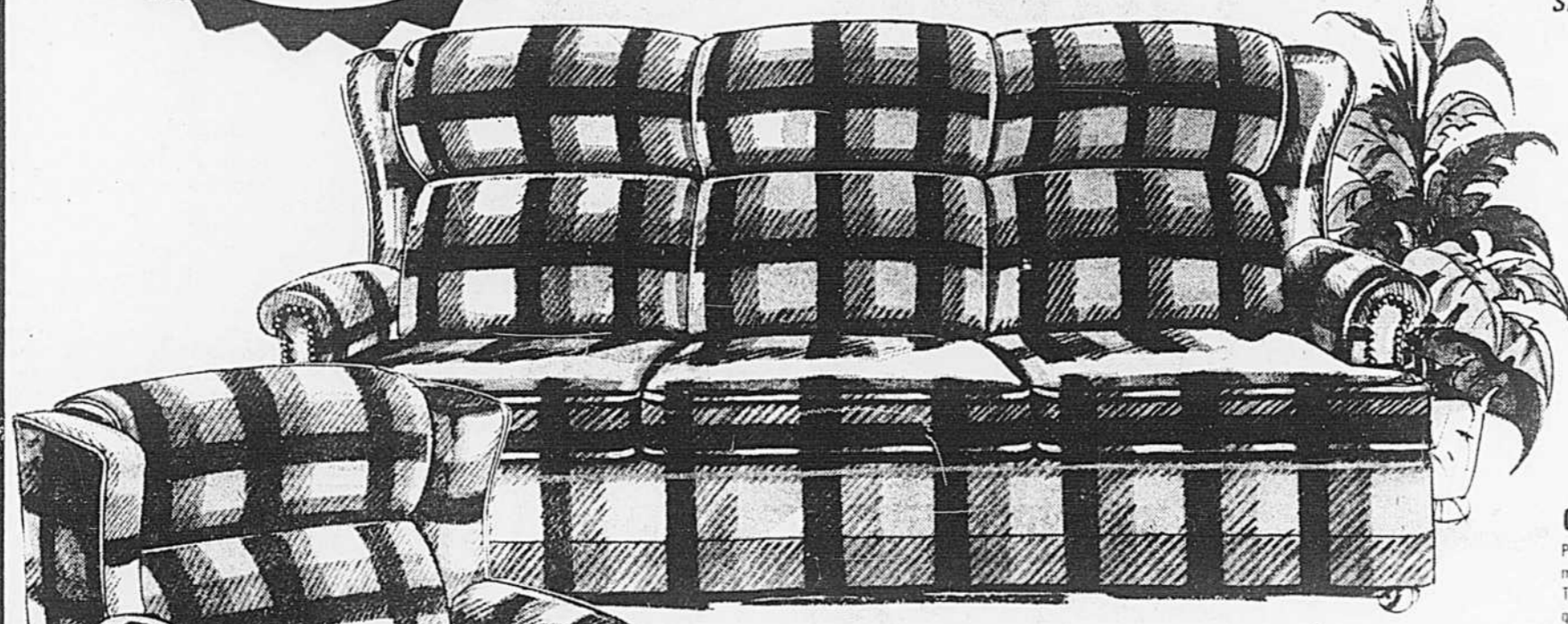
Les deux enfants avaient été portés disparus le 15 juin, et, lorsque leurs bicyclettes cadenassées ensemble furent retrouvées sur le bord d'une rivière, on craignit qu'ils ne soient noyés. Le dragage de la rivière n'avait toutefois donné aucun résultat, et pour cause.

Les deux autres victimes sont Kathy Scott, âgée de 7 ans, et Samantha Turner, 8 ans, qui avaient été vues pour la dernière fois le soir du 26 juillet par un marchand de crème glacée chez qui elles s'étaient arrêtées.

Les victimes furent retrouvées en deux endroits différents de la banlieue de Saskatoon. Les trois filles étaient partiellement dévêtues, tandis que le garçon était tout habillé.

**LEGARÉ**  
 DES JOURNÉES ENSOLEILLÉES!  
 CHEZ NOUS, C'EST L'HEURE  
 D'UN GRAND CHOIX D'ÉTÉ  
 DE SUPERBES VALEURS  
 POUR VOTRE FOYER!

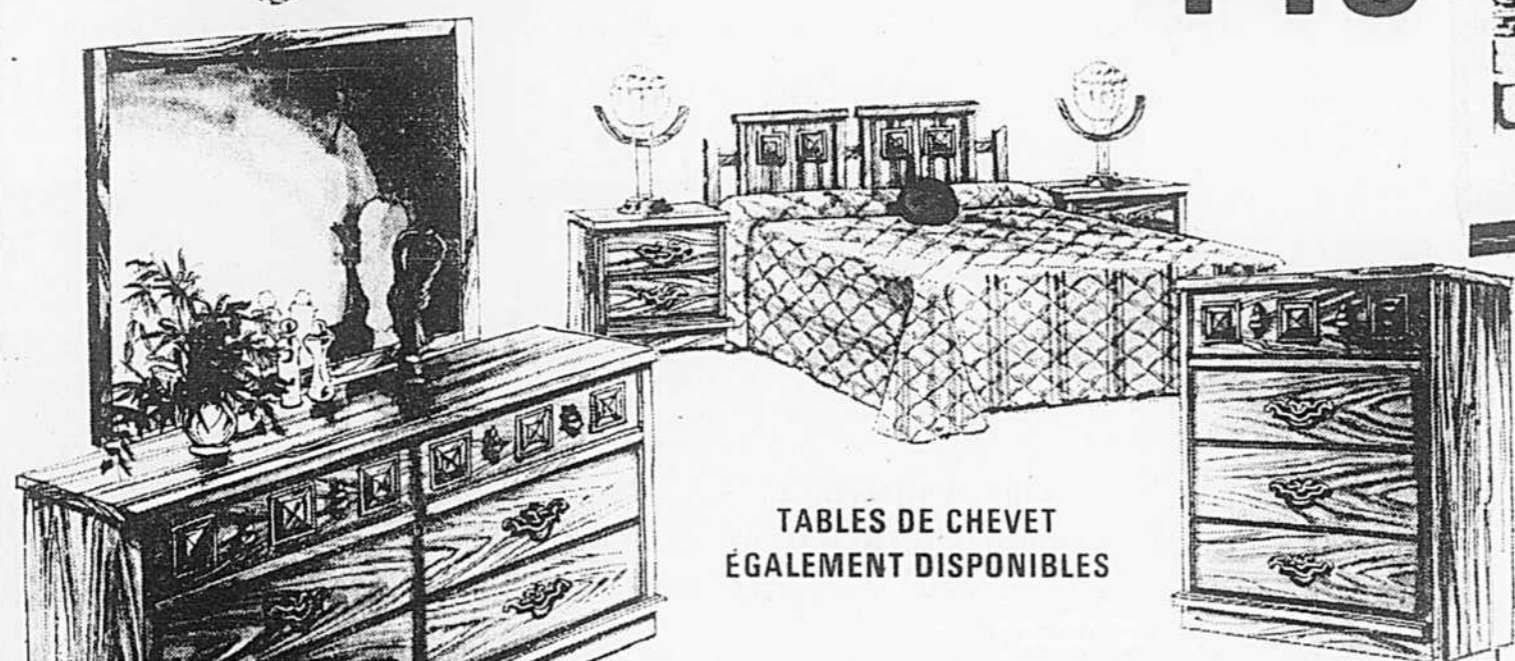
**SUPER VALEURS**



**MOBILIER DE SALON, 2 mcx**

Avec haut dossier... Un décor et un confort bien personnels... Expression hauts de forme et profonds de siège, ce sofa de 85" et ce fauteuil appareillés, de style "Pub", sont munis de coussins réversibles en "T", très épais, d'appuis-bras roulés, cloutés cuivre, et entourés d'appuis-tête à ailettes... Le revêtement durable, 100% polypropylène, se présente dans un motif à carreaux superbe, aux teintes "miel"... Charpente solide en bois franc, ressorts "non affaissants" et roulettes avant à billes.

**SPECIAL \$449**



**TABLES DE CHEVET ÉGALEMENT DISPONIBLES**

**MOBILIER DE CHAMBRE, 4 mcx**

Un décor chaud et harmonieux!... Belle présentation... Bonne construction... Bonne valeur... Il comprend: Un bureau de 56", un miroir horizontal encadré; une commode spacieuse à 4 tiroirs; et une tête de lit à panneaux, de 54 60"... Son beau fini noyer "automat", d'un grain superbe, est rehaussé d'appliques ornementales et complète richement de poignées bronze antique stylisées... Les tiroirs, à joints enclenchés, glissent sur des guides centraux en métal.

**SPECIAL \$269**

**LEGARÉ**  
 COMPTE  
 C'EST SI FACILE  
 D'OUVRIER UN COMPTE  
 LEGARÉ  
 NOUS FINANÇONS NOTRE CRÉDIT



**REGENT** par Westinghouse

**LAVEUSE AUTOMATIQUE**

Idéale pour toute lessive!... Filtrage continu de l'eau pour éliminer la charpie... Cinq combinaisons de température, dont trois pour "apprêt permanent"... Cycles "régulier" et "délicat"... Action rotative de la cuve munie d'ailettes pour une double action nettoyante... Réglage du niveau d'eau... Capacité de 18 lb.

**SÉCHEUSE AUTOMATIQUE**

Précieuse en tout temps!... Culbutage sur pales croisées et "courant d'air équilibré" permettant un séchage uniforme adéquat pour tous tissus... Cycles "régulier" et "air froid"... Période de refroidissement... Grande cuve lisse en porcelaine émaillée... Ouverture de 16"... Filtre facile d'accès... Bouton de sûreté.

**LES DEUX, SEULEMENT**

**\$599**

Or ou avocado, \$10 de plus ch.

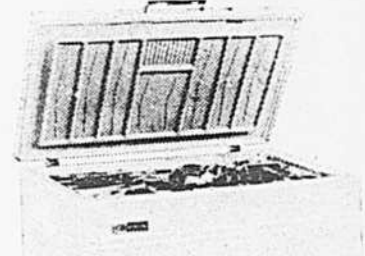


**HITACHI**

**TÉLÉCOULEUR de 14" portatif**

Compact, solide et moderne... Entièrement transistorisé. Pour des images plus parfaites, sans distorsion, et un meilleur rendement. Couleurs naturelles et claires... Écran anti-reflets amovible et écouteur personnel fournis. Ton ivoire.

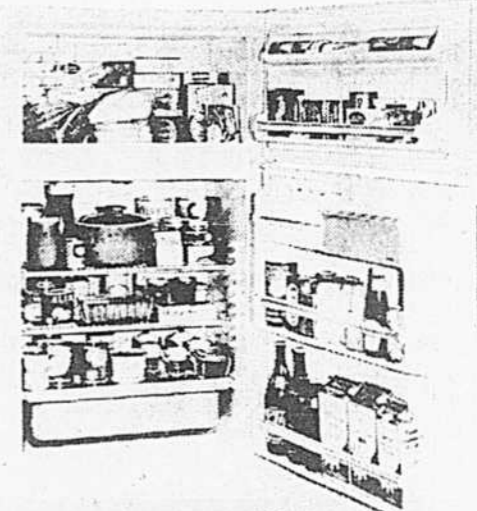
**SPECIAL \$399**



**CONGÉLATEUR de 12 pi.cu.**

Plus de choix, et aussi plus d'aliments savoureux à meilleur marché. Capacité de 425 lb. Dimensions 24" x 42" x 36". Température de "zéro degré Fahr". Paniers recouverts de plastique. Couverture de sûreté contre-balance. Joint magnétique. Serrure... Assurance sur entreposage.

**SPECIAL \$299**



**RÉFRIGÉRATEUR-CONGÉLATEUR SANS GIVRE, 13 pi. cu.**

Finir le dégivrage grâce à la circulation continue d'air froid provenant tout givre. Exclut à nos magasins, ce "Regent" offre un congélateur à "zéro degré Fahr" d'une capacité de 124 lb. 2 tablettes ajustables, plus 1 en verre. Compartiment séparé pour beurre. Ton or ou avocado. \$10 de plus.

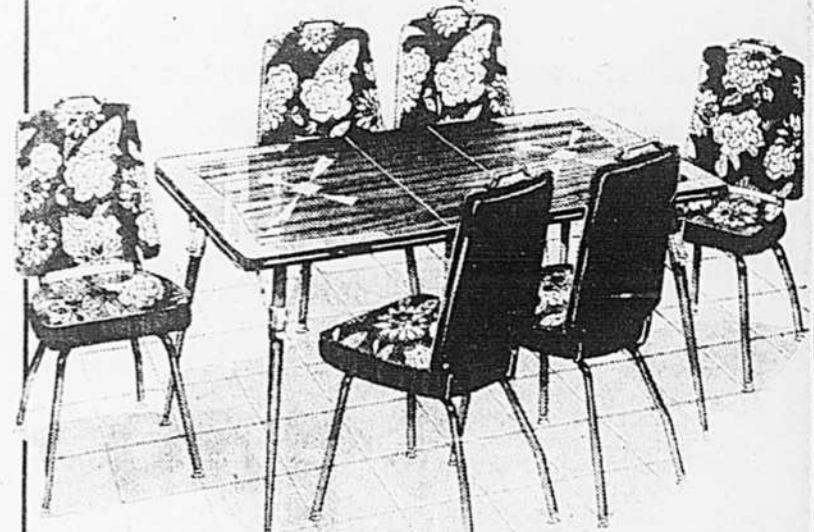
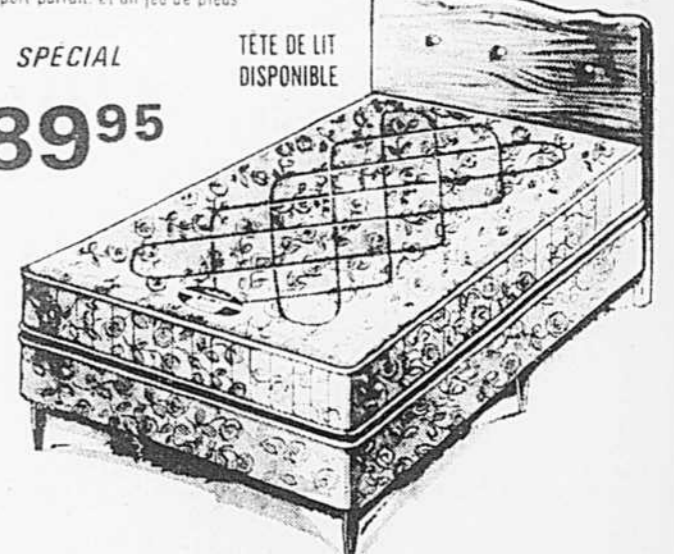
**SPECIAL \$479**

**REGENT** par Westinghouse

**ENSEMBLE CONTINENTAL "GOLDEN", 39"**

Un excellent lit, à bas prix... Il comprend un matelas confortable de 39" à ressorts spiraux, recouvert d'un résistant caoutchouc en volutes sur rembourrage de sisal et de couches de feutre blanc; un sommier-boîte appareillé; à ressorts d'un support parfait; et un jeu de pieds.

**SPECIAL 89<sup>95</sup>**



**MOBILIER DE CUISINE, 7 mcx**

Un bel ensemble, complet, à coût modique... La table de 36" x 48" s'ouvre à 60". Dessus "Durolam" fini noyer avec motif. Pattes effilées à supports... Les 6 chaises bien rembourrées, à dossiers moulants, sont recouvertes de vinyle double Jersey, à motif floral orange et noyer. Poignées bronze. Embouts rotatifs.

**SPECIAL \$159**

**TOUT POUR LE FOYER**  
**LEGARÉ**  
 MEUBLES  
 OÙ LE SERVICE FAIT LA DIFFÉRENCE

**VERDUN**  
 4010 rue Wellington  
 Tél.: 768-4730

**LACHINE**  
 1020 rue Notre-Dame  
 Tél.: 637-5825

**LAVAL**  
 1880 boul. St-Martin  
 Tél.: 688-5551

**POINTE-AUX-TREMBLES**  
 11926 est. Notre-Dame  
 Tél.: 645-5371

**MONTREAL**  
 3730 est. Ontario  
 Tél.: 526-1667

**MONTREAL-NORD**  
 10530 boul. Pie-IX  
 Tél.: 322-2741

**MONTREAL**  
 1200 rue Amherst  
 Tél.: 842-8911

**MONTREAL**  
 4660 est. Ste-Catherine  
 Tél.: 255-7029

**MONTREAL**  
 6960 rue St-Hubert  
 Tél.: 271-4668

**ROSEMONT**  
 3250 rue Masson  
 Tél.: 725-2453

**MONTREAL**  
 1278 est. Mt-Royal  
 Tél.: 521-9245

**ST-HENRI**  
 3734 ouest. Notre-Dame  
 Tél.: 935-6994

# Oui... Steinberg est de notre côté!



**Faites-en la preuve!**

## BIFTECK DE RONDE

DÉOSSÉ, TRANCHE ENTIÈRE,  
CANADA CATÉGORIE A

LA LB **\$1<sup>38</sup>**

## BIFTECK DE SURLONGE

CANADA CATÉGORIE A

LA LB **\$1<sup>98</sup>**

## RÔTI DE CROUPE

COUPE SILVERSIDE  
CANADA CATÉGORIE A

LA LB **\$1<sup>38</sup>**

## POINTE DE SURLONGE

EN BIFTECK OU RÔTI  
CANADA CATÉGORIE A

LA LB **\$1<sup>98</sup>**

## BIFTECK DE CÔTE

CANADA CATÉGORIE A

LA LB **\$2<sup>38</sup>**

## BIFTECK ATTENDRI

CANADA CATÉGORIE A

LA LB **\$2<sup>08</sup>**

## BOEUF HAMBURGER

FRAIS HACHÉ

LA LB **48<sup>¢</sup>**

## RÔTI DE CÔTES

AVEC L'OS DU DOS  
CANADA CATÉGORIE A

LA LB **\$1<sup>98</sup>**

## BEIGNES

NATURE OU À LA  
CANNELLE  
STEINBERG

POT DE 12 **49<sup>¢</sup>**

## COCA-COLA

CAISSE DE 12 BOUT. 10 OZ  
(BOUT. RETOURNABLE)

**\$1<sup>49</sup>**

## CANTALOUPS

DE CALIFORNIE  
GROSSEUR 12

CHACUN **49<sup>¢</sup>**

## PRUNES

VARIÉTÉ QUEEN ANN ET  
SIMCA ROSA

DE CALIFORNIE  
CANADA No 1 **49<sup>¢</sup>**  
LA LB

TOUTS LES PRIX ANNONCÉS SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI (INCLUSIVEMENT) DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTREAL.  
NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS. PAS DE VENTE AUX MARCHANDS.

**Tout compte fait, c'est encore chez Steinberg que le total de votre commande reste le plus avantageux.**

# La bataille des soucoupes volantes

## La quincaillerie cosmique, variée et parfois habitée

Le dernier article était consacré aux observations d'OVNIs au cours de leurs opérations dans l'atmosphère. Les OVNIs ne sont pas tous des "soucoupes". Ils apparaissent sous diverses formes dont Germain Tardif énumère aujourd'hui les principales.

Le présent article traite également des cas d'atterrissage et de la présence maintes fois constatée, d'après les témoins eux-mêmes, d'occupants intelligents... ou intelligemment guidés.

— 5 —

La majorité des OVNIs se présente sous la forme d'une assiette de crème renversée avec une cerise au-dessus. Mais les rapports d'observations comportent d'autres descriptions qui permettent de conclure que la quincaillerie cosmique, si elle existe vraiment, est variée, probablement pour répondre à des besoins particuliers ou aux exigences des missions.

Les formes les plus fréquentes sont les "soucoupes" ou disques, les objets ovoïdes (en forme d'oeuf), les sphères, avec ou sans anneau, les hémisphères, les "cigares" ou cylindres, les cônes et les triangles.

Il se peut que les objets ovoïdes soient, en fait, des disques aperçus d'un angle qui leur donne cette apparence. Les "cigares" et les cylindres peuvent également être le même type d'objets décrits de façon différente pour les mêmes raisons. Il en va de même pour les cônes et les triangles.

Des témoignages mentionnent aussi des losanges, des trapèzes, des rectangles, des cubes, etc. Il y a lieu de penser que ces formes s'insèrent, en réalité, dans l'une ou l'autre des quatre catégories mentionnées plus haut.

Ces constatations ont donné lieu à une hypothèse intéressante dont fait mention Henry Durrant, dans son livre "Les dossiers des OVNIs" (Laffont).

Selon lui, les cigares seraient des vaisseaux-mères admirablement équipés, immenses, pouvant transporter les autres engins plus petits et leurs équipages. En somme, des "porte-soucoupes" avec tout ce que cela comporte de facilités techniques à bord: garage, réparation, logement, restauration, hôpital, etc.

Les disques ou les objets ovoïdes seraient des véhicules utilisés pour des missions précises nécessitant l'apport direct d'êtres vivants intelligents. Ces engins seraient, de leur côté, pourvus de petits appareils sphériques de reconnaissance ou d'espionnage, des "mouchards", comme il les appelle.

La plupart des cas d'atterrissage impliquent des disques, soucoupes ou ovoïdes et, parfois, des cônes.

Quant aux boules lumineuses, en plus de leur mission de "mouchards", elles ont fréquemment été vues accompagnant des disques et faisant la navette entre eux ou, encore, prélevant, sur le sol, du matériel terrestre.

Ces apparitions de bolides sont, la plupart du temps, suivies de près par la présence, dans la même région, de nombreux OVNIs. Il s'agirait d'un "arrivage", théorie émise par l'ovniologue montréalais Henri Bordeleau, auteur de trois livres sur les OVNIs et cité dans maints ouvrages américains et européens sur le sujet. Lui-même dit avoir été témoin d'un arrivage, en 1966, au-dessus de Montréal.

### Atterrissage près de Montréal

Le 6 octobre 1973, à 11 heures, l'avant-midi, raconte M. Philippe Blaquière, qui a fait enquête sur l'incident, trois personnes, qu'il n'a pas voulu identifier faute d'autorisation, ont aperçu, dans un champ, à Saint-Mathias-de-Chambly, un engin inconnu plus gros qu'une grange qui se trouvait à proximité de cet endroit.

Le propriétaire de ce champ fait

sait, cette année-là, pousser un foin expérimental qui, au moment de l'événement, avait deux pieds de hauteur.

Les témoins étaient des gens qui vivaient dans une maison mobile tout près de là. L'observation a duré 45 minutes.

Un petit objet s'est détaché du gros engin et est allé lentement se poser à une centaine de pieds plus loin, au bord d'un ruisseau, suivi à pieds par cinq humanoïdes de trois pieds de stature.

Ces êtres étaient vêtus un peu comme des plongeurs sous-marins. Leurs vêtements étaient orangés et luisaient au soleil, tout comme les ceintures orange des brigadiers scolaires.

Ils ne marchaient pas mais semblaient flotter dans l'air, à ras le sol. Aucune trace de pas n'a été relevée mais seulement un léger déplacement du foin.

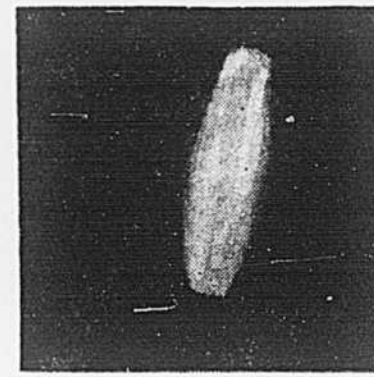
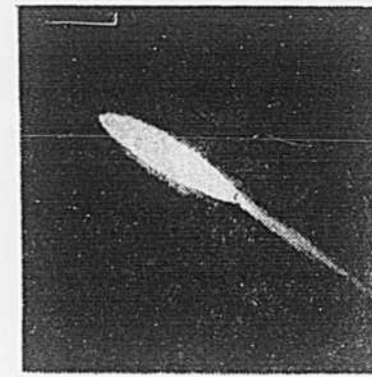
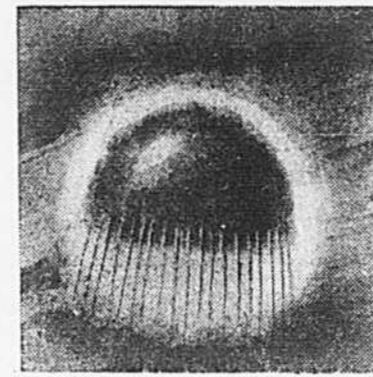
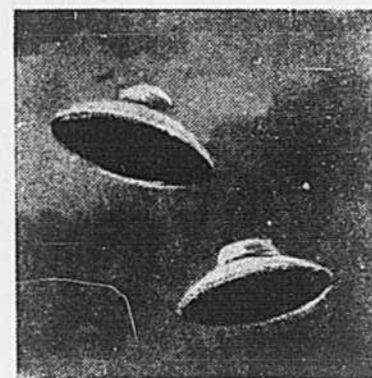
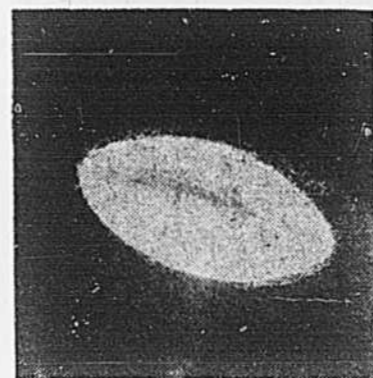
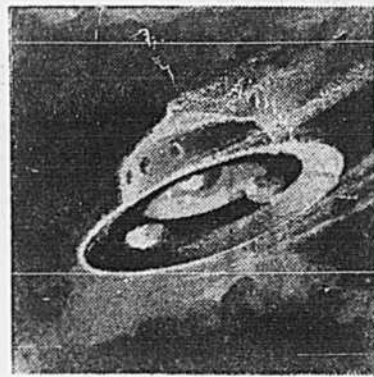
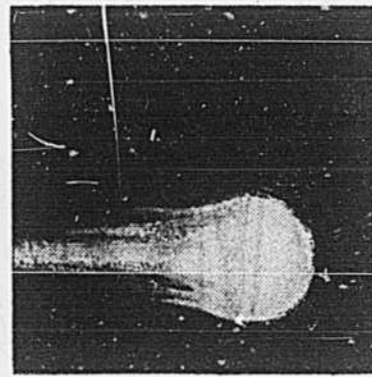
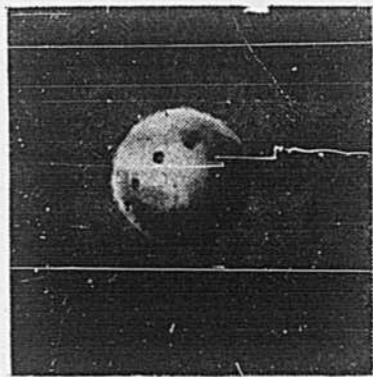
On a également trouvé des traces ressemblant à celles d'un boyau qu'on utiliserait pour pomper de l'eau.

Quant à l'engin principal, il a laissé une immense marque en forme d'anneau de 55 pieds de diamètre et, à l'intérieur de cercle, celles de trois pattes en forme de sabots d'un pied, trois pouces par un pied, dix pouces. Ces pattes, qui servaient sans doute d'appui à l'engin, étaient distantes l'une de l'autre de 34 pieds et s'étaient enfoncées de trois-quarts de pouce dans le sol, lequel était très dur.

Des statistiques, indiquent que 20 p. 100 des observations font état d'atterrissage et que 50 p. 100 des cas d'atterrissage comportent la présence d'êtres vivants.

Les descriptions qu'on a faites de ces humanoïdes sont variées même si, en étudiant des près ces témoignages, on est parvenu à tirer des images-types et des conclusions générales.

Leurs formes se rapprochent de celles de l'être humain: un corps vertical, deux pieds, deux bras,



Quelques-uns des objets volants non identifiés aperçus le plus fréquemment: sphère-bolide lumineuse, gigantesque mais vue de très loin, considérée comme arrivage d'OVNI; cigare ou "porte-soucoupes"; disque ou ovoïde; "soucoupe"; sphère entourée d'un anneau; on croit qu'il s'agit de deux soucoupes reliées par la base; boule, objet de petites dimensions que l'on croit téléguêdé et qui jouerait un rôle de reconnaissance à distance.

une tête, etc.

— Dans certains cas, ils sont recouverts de ce qui ressemble à une "carapace" d'aspect rugueux et leur tête semble monstrueuse. Il s'agirait, selon les ovniologues, de vêtements spatiaux et non de leurs corps, ces êtres n'évoluant pas tout nus dans une ambiance atmosphérique et climatique qui leur est étrangère. Quant aux têtes, elles peuvent être recouvertes d'une sphère ou d'un casque comme c'est le cas pour nos propres cosmonautes.

— Leurs tailles varient: dans la majorité des cas, ce sont des nains (de 3 ou 4 pieds). On a toutefois observé des êtres à stature normale, selon nos conceptions, ou des géants de 7 ou 8 pieds, ou même

plus, ces derniers, la plupart du temps, accompagnés de nains.

— Dans plusieurs cas, ces êtres ne marchent pas mais semblent plutôt flotter dans l'air, à ras le sol, comme s'ils étaient munis d'appareils leur permettant de défier les lois de la gravitation.

— La plupart du temps ils évitent tout contact direct avec l'être humain et en faisant preuve, pour y parvenir, d'une prodigieuse ingéniosité. Leur comportement général, c'est la fuite.

— On relève toutefois des cas de contacts directs, la plupart du temps malheureux ou funestes pour l'homme: enlèvement, hypnose, attaque ou défense armée, etc.

Cette diversité dans le comportement et les attitudes pourrait se

motiver par les nécessités de la mission à accomplir ou les exigences expérimentales sur les humains ou les animaux.

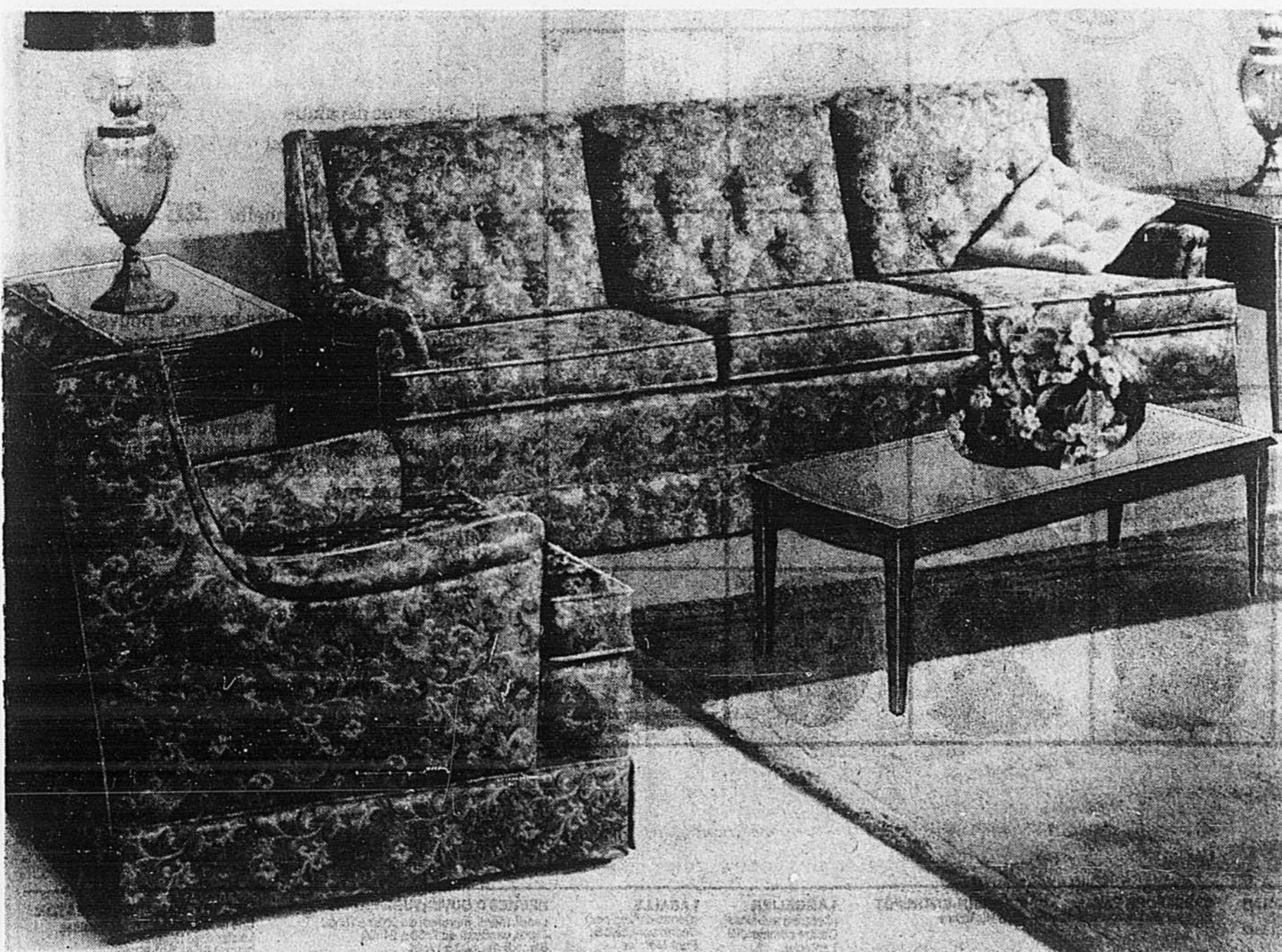
Si l'on y ajoute la diversité physique de ces êtres et la variété de leurs moyens de transport, il devient logique d'émettre l'hypothèse qu'ils puissent être d'origines différentes, provenir de constellations de systèmes solaires ou de planètes différentes ou, encore, qu'ils soient de races différentes d'une même planète. Nous avons nos noirs, nos jaunes, nos blancs. Nous avons aussi nos géants scandinaves et nos pygmées africains. Pourquoi pas eux?

DEMAIN :

Que viennent-ils faire chez nous ?

# Foyerama Eaton

## Wente



Canapé et fauteuil de style traditionnel à prix spécial!

Prix Eaton

**499<sup>99</sup>** les 2-pièces

Profitez de la vente Foyerama Eaton pour vous procurer cet élégant mobilier de salle de séjour. Un modèle aux lignes simples qui apportera la note de confort et de raffinement que vous recherchez. Siège à ressorts hélicoïdaux à rebord souple. Coussins de siège rembourrés de «C-Lux». Modèle facile à nettoyer parce que le recouvrement réversible est à fermeture glissière. Coussins semi-attachés au dos et housses d'appui-bras comprises. Très beau recouvrement en rayonne, polyester et nylon en vert ou rouille automnal. Le canapé mesure environ 84". Une offre à ne pas rater! Quantités limitées!

Eaton Centre-ville (septième étage), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval. Rayon 270

Achat en personne seulement Utilisez votre carte comptable Eaton

Tous ces articles sont vendus (tant qu'il y en aura en stock) jusqu'au samedi 16 août.

# EATON

**Chemise Vichy 8.00**  
De marque Dude, en polyester et coton, cette chemise est lavable à la machine. Manches longues à un bouton, encolure deux pièces et patte à l'avant; motifs quadrillés en marine, brun ou rouge. Tailles: 14 à 20. Egalement à ou par Sherbrooke, Carrefour de l'Estrie. Rayon 432

**Pantalon Tee Kay 10.98**  
Taille mince et moyenne  
Se portera très bien avec la chemise Vichy. De fabrication canadienne, il est en denim brosse, donc lavable. Deux poches «western» à l'avant, passants de ceinture, jambes évasées, deux poches appliquées à l'arrière. En bleu pâle ou rouille; couture contrastante en ton or. Tailles: moyenne: 14 à 20; mince: 14 à 20. Rayon 432. Egalement à ou par Sherbrooke, Carrefour de l'Estrie.

**Chaussettes de coton**  
8 à 9½ la paire **1.39**  
9½ à 11 la paire **1.50**  
De marque Buster Brown, ces chaussettes sont en coton et spandex. Modèle sport de longueur moyenne. En marine, brun, vert et blanc. Pointures garçons.

**Col roulé 7.98**  
Col roulé en polyester et coton, lavable à la machine, de marque Buster Brown. Col et poignets en tricot, bord ourlé. Rayures marine/blanc, ton or/blanc, vert/blanc, rouille/blanc. Tailles: 8 à 14.

**Pantalon en denim 10.95**  
Denim brosse; polyester et coton, facile d'entretien; de marque Buster Brown. Jambes évasées, poches avec coutures contrastantes, passants de ceinture, fermeture à glissière. Marine, bleu moyen, rouille et vert. Tailles: 8 à 14. Rayon 232.

Eaton Centre-ville (deuxième étage). Anjou. Pointe-Claire. Cavendish et Laval. Egalement à ou par Ottawa, Bayshore.

Utilisez la carte-comptable Eaton. Livraison sans frais des commandes de 3.00 et plus dans les limites du circuit de livraison local d'Eaton.

**Tout le plaisir de créer... Tous les avantages de l'originalité: T-shirts personnalisés**

T-shirt avec décalque **4.00**  
T-shirt avec impression jusqu'à 7 lettres **4.00**  
Chaque lettre additionnelle **.25** en sus

Vous aimerez ces T-shirts car vous pouvez y faire imprimer ce que vous voulez: inscription ou un parmi les 150 décalques que nous vous proposons. Passez chez Eaton et faites votre choix. Nous avons des tailles enfants: 2, 4, 6 et 6X en blanc, bleu ou ton or; juniors, petite, moyenne et grande en blanc, bleu pâle ou gris et adultes: petite, moyenne, grande et forte en blanc, noir, bleu pâle, gris, orange et marine.

Eaton Centre-ville (deuxième étage) seulement (222)

**Magasins et catalogues, 842-9211**

**MONTREAL**  
677, rue Ste-Catherine ouest.

**POINTE-CLAIRE**  
Centre commercial Fairview

**ANJOU**  
Les Galeries d'Anjou

**MAIL CAVENDISH**  
Boul. Cavendish, quartier Côte St-Luc.

**CARREFOUR LAVAL**  
Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

**MAGASIN-ENTREPOT**  
4505 Hickmore

**LANGELIER**  
(Centre d'aubaines) Centre commercial Langelier

**LASALLE**  
(Centre d'aubaines) Centre commercial Pont-Mercier

**HEURES D'OUVERTURE EATON**  
Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00  
Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h00  
Samedi de 9h00 à 17h00

**LA CARTE COMPTABLE EATON:**  
Une façon moderne de magasiner. Le standard téléphonique ouvre à 8h30. 842-9211

EATON